

DELIBERATION**du Conseil d'administration de l'Université du Mans****Séance du 4 novembre 2021****I - PREAMBULE****1.1– Présentation des procès-verbaux du 27 mai 2021 et du 30 septembre 2021****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L. 712-3,*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en*
séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve à l'unanimité des voix avec, 3 abstentions, 19 voix pour et 0 voix contre procès-verbal du 27 mai 2021. Le procès-verbal est annexé à la présente.**
- **Approuve à l'unanimité des voix avec, 4 abstentions, 18 voix pour et 0 voix contre le procès-verbal du 30 septembre 2021. Le procès-verbal est annexé à la présente.**

Le Mans, le 5 novembre 2021

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 4 novembre 2021 : 36

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 27 mai 2021

Sous la présidence de **Monsieur Pascal LEROUX**,

Président du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Le Conseil est constitué de **36** membres statutaires. Pour qu'il siège et délibère valablement, la moitié des membres en exercice présents ou représentés doit être atteinte soit **18**. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le Conseil délibère valablement si la majorité des membres qui le compose est présente. (Article 12-4 des statuts de l'Université, Quorum).

En ce jeudi 27 mai 2021, 27 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

à l'ouverture de la séance

Membres en exercice au 27 mai 2021		Membres présents	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance
COLLEGE A	LEROUX Pascal	X		
	BOURQUIN Laurent	X		
	DURAND Aline	X		
	FLECK Nathalie	X		
	GILBERT Joël	X		
	GONZALEZ Christine	X		
	MATOUSSI Anis	X		
	MONTEBAULT Véronique	X		
COLLEGE B	ANDREU-BOUSSUT Vincent	X		
	DUVERGER-ARFUSO Claire	X		
	JUILLET-REGIS Hélène	X		
	LEDRU-BAEY Sophie			
	MAUGER Laurence	X		
	MELCHIOR Jean-Philippe	X		
	PELAT Adrien		BOURQUIN Laurent	
	SALAM Louay Pierre	X		
PERSONNEL BIATSS	BLIN Vincent	X		
	CHOPLAIN Sébastien	X		
	GRUDE Lydie	X		
	FRANCOIS Michel		GRUDE Lydie	
	PITROU Axel	X		
	THOREAU Stéphanie		CHOPLAIN Sébastien	
USAGERS	GOURGAND Laura (T)			
	POUNIGUIA Morel (S)			
	FRAPPIER Manon (T)		ROBINAULT Servane	
	RAGOT Clément (S)			
	LEMONNIER Marie (T)		MAINGUIN Aurore	
	CHATELAIN Matthieu (S)			
	LECOMTE Louis (T)			
	DEVAUX Camille (S)			
	MAINGUIN Aurore (T)	X		
	HENNECHART Lilian (S)			
	ROBINAULT Servane (T)	X		
	DANIS Adrien (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole	PORTIER Quentin (T)		
	Conseil Dptal de la Mayenne	GOUFFE Jacques (S)		
		HERVE Michel (T)		
	Région des Pays de la Loire	SAULNIER Vincent (S)		
		CHARBONNEAU Vanessa (T)		
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Covéa	Valérie HULEUX (T)		MATOUSSI Anis
	Ecole Gaston Bachelard Le Mans	Julien CRISTOFOLI (T)	X	
	Altoneo Laval	Christophe MERIENNE (T)		
	Lycée Pro Maréchal Leclerc de Hautecloque	Sylvie CRISCOLO (T)		
CNRS		Gabrielle INGUSCIO (T)		
		Anne FAGON (S)		

Rectorat	PERES Françoise	X		
	DURAND Christelle			
Présent avec voix consultative	Vincent Barré, VPCA	X		
	Sylvain DURAND, VPFVU	X		
Invités Intervenants	Christian GUIBERT, DGS par intérim	X		
	Charles PEZERAT	X		
	Audrey SAUVETRE	X		
	Françoise GROLLEAU	X		
	Mathilde BOULGARIAN, SAGJ	X		
Secrétaires de séance	Ombline CADOR, SAGJ	X		

SOMMAIRE

1.	Délibérations	5
1.1.	Questions financières et comptables	5
1.1.1.	Conventions	5
1.1.2.	Subventions, tarifs et cotisations.....	5
1.1.3.	Modification des primes de responsabilités pédagogiques, primes de charges administratives et décharges pour l'année universitaire 2020-2021	5
1.2.	Questions générales	6
1.2.1.	Délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président	6
1.2.2.	Prolongation du mandat des membres des commissions consultatives d'établissement	8
1.2.3.	Statuts des commissions consultatives d'établissement.....	9
1.2.4.	Modification de la procédure afférente au recrutement des contrats temporaires d'enseignement et de recherche	9
1.2.5.	Nomination du Directeur du Service commun de la formation continue.....	9
1.2.6.	Statuts de la commission d'achats et désignation de membres issus du Conseil.....	11
1.3.	Questions relatives à la formation et à la vie universitaire	12
1.3.1.	Accréditation de l'offre de formation pour la période 2022-2026.....	12
1.3.2.	Ouverture d'un diplôme universitaire de droit général approfondi.....	15
1.4.	Questions relatives à la recherche et à la valorisation	15
1.4.1.	Aides exceptionnelles allouées aux doctorants de l'Ecole Doctorale 3M (Matière, Molécules, Matériaux – ED 596) dans le cadre de la pandémie Covid-19.....	15
2.	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président.....	15
2.1.	Conventions	15
3.	Débat d'orientation général, informations.....	15
3.1.	Programme d'investissements d'avenir (PIA4), COMUE Angers-Le Mans	15
4.	Questions diverses.....	20

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pascal LEROUX, ouvre la séance à 15 h.

1. Délibérations

1.1. Questions financières et comptables

1.1.1. Conventions

Monsieur Pascal LEROUX présente le tableau des conventions qui ont été passées par l'établissement depuis la fin de mandat de Monsieur Rachid EL GUERJOUMA. Il revient au Conseil d'administration d'approuver l'ensemble de ces conventions. Cependant les membres du Conseil d'administration peuvent déléguer au Président le pouvoir certaines de leurs attributions dont celle d'approuver certaines conventions passées par l'établissement. Ce projet de délégation de pouvoir est présenté au point 1.2.1.

VOTE :		
Conventions		
29 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 5	POUR = 24	CONTRE = 0
Approuvées à l'unanimité		

1.1.2. Subventions, tarifs et cotisations

Monsieur Pascal LEROUX présente le tableau des Subventions – Tarifs – Cotisations.

VOTE :		
Subventions, tarifs et cotisations		
29 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 2	POUR = 27	CONTRE = 0
Approuvés à l'unanimité		

1.1.3. Modification des primes de responsabilités pédagogiques, primes de charges administratives et décharges pour l'année universitaire 2020-2021

Les modifications des primes de responsabilités pédagogiques, primes de charges administratives et décharges pour l'année universitaire 2020-2021 n'ayant pas été présentées au Comité Technique, ce point est donc reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

1.2. Questions générales

1.2.1. Délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président

Monsieur Pascal LEROUX présente le projet de délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président de l'Université. Il explique que la législation permet au Conseil d'Administration de déléguer certaines de ses attributions au Président de l'Université.

La proposition du champ de la délégation de pouvoir porte sur les points suivants :

- 1) **Autorisation d'ester en justice** : Le Conseil d'Administration autorise le Président à engager pour le compte de l'établissement toute action en justice devant toutes les juridictions y compris les dépôts de plaintes.
- 2) **Transactions** : Le Conseil d'Administration délègue au Président le pouvoir de conclure des transactions en vue de mettre fin aux litiges de toute nature opposant l'établissement à d'autres personnes physiques ou morales de droit privé ou de droit public.
- 3) **Conventions conclues par l'établissement (excluant celles visées au point 4)** : Le Conseil d'Administration délègue au Président le pouvoir d'approuver l'ensemble des conventions passées par l'établissement :
 - Sans impact financier ;
 - Avec un impact financier **au crédit** de l'établissement ;
 - Avec un impact financier **au débit** de l'établissement dès lors que la convention porte sur un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT. Ce seuil ne concerne pas les conventions portant sur des subventions. En la matière, le Conseil d'Administration conserve le pouvoir de les approuver dès lors que les subventions portent sur un montant supérieur ou égal à 23 000€.

Sont exclues de cette délégation les conventions portant sur des emprunts, des prises de participation, des créations de filiales et de fondations prévues à l'article L719-12 du code de l'éducation et des acquisitions et cessions immobilières.

- 4) **Conventions relatives aux marchés publics, aux délégations de service public et aux groupements de commandes** : Le Conseil d'Administration délègue au Président le pouvoir d'approuver tous les actes relatifs aux procédures de passation et d'exécution des marchés publics et des accords cadres pris en application de la réglementation en vigueur (y compris les conventions constitutives de groupements de commandes), ainsi que ceux relatifs aux délégations de service public.

Depuis quelques années, le Président, pouvoir adjudicateur en la matière, s'appuie sur la commission de la commande publique. En ce qui concerne les achats scientifiques, cette commission est composée entre autres d'un Président et d'un élu des Conseils Centraux. Pour débattre des autres achats, cette commission est composée d'un Président, de 5 élus des conseils centraux (trois du Conseil d'Administration, un de la Commission Recherche et un de la Commission Formation et de la Vie Universitaire), d'un représentant de chaque composante et d'un représentant de la DATI.

- 5) **Dons et legs** : Le Conseil d'Administration délègue au Président le pouvoir d'accepter ou de refuser les dons et legs effectués sans charge, condition ou affectation immobilière au profit de l'établissement et dont la valeur est inférieure ou égale à 10K€ HT.
- 6) **Remises gracieuses et admissions en non-valeur** : Le Conseil d'Administration délègue au Président le pouvoir de se prononcer, sur proposition de l'agent comptable de l'établissement, sur les remises gracieuses en cas de gêne du débiteur, sur les remises gracieuses des intérêts moratoires et sur les admissions en non-valeur quand la créance est irrécouvrable, dès lors que la créance concernée est inférieure ou égale à 1000€ HT.
- 7) **Attribution des crédits du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)** : Le Conseil d'Administration délègue au Président le pouvoir d'attribuer les crédits du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE). Le Conseil d'Administration reste en charge de la répartition du montant du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives étudiantes et des critères d'attribution du montant réparti entre les associations étudiantes.
- 8) **Budget Rectificatif (BR)** : Le Conseil d'Administration délègue au Président le pouvoir d'adopter les Budgets Rectificatifs (BR). Ils seront présentés pour information aux membres du Conseil d'Administration lors de la séance la plus proche de la date à laquelle le Président aura adopté ces BR.
- 9) **Cotisations ou adhésions** : Le Conseil d'Administration délègue au Président le pouvoir d'approuver le versement de cotisations ou d'adhésions dont le montant est inférieur ou égal à 1000€ HT.
- 10) **Sorties d'inventaire** : Le Conseil d'Administration délègue au Président le pouvoir d'approuver ou de refuser les sorties d'inventaire.
- 11) **Attributions d'aides à la mobilité internationale et de bourses d'excellence** : Les services et composantes de l'établissement proposent des dispositifs d'attribution d'aides à la mobilité internationale et de bourses d'excellence. Ils s'adressent aux étudiants et aux personnels de l'établissement ainsi qu'à leurs partenaires étrangers.

Les modalités d'attribution de ces aides sont arrêtées par les services et composantes et doivent être approuvées par le Conseil d'Administration. Elles comportent notamment le montant des sommes qui sont allouées à ce titre et arrêtées dans le budget de ces services ou composantes chaque année.

Les dispositifs recensés sont les suivants :

- Aides à la mobilité internationale des étudiants de l'ENSIM et qui ont l'obligation d'effectuer pendant les trois ans de leur formation à l'ENSIM une expérience à l'étranger d'au moins 8 semaines ;
- Aides à la mobilité internationale des étudiants de l'IUT de Laval toutes formations confondues qui partent en stage ou en études à l'étranger ;
- Bourses d'excellence Paderborn attribuées à des étudiants en mobilité entrante dans notre établissement dans le cadre d'une coopération internationale avec l'Université de Paderborn;

- Aides à la mobilité internationale des étudiants de l'Institut d'acoustique – Graduate School ; à savoir des étudiants de master et doctorat en acoustique et des étudiants de l'ENSIM en 4^{ème} et 5^{ème} année qui partent en stage à l'étranger ;
- Bourses d'excellence attribuées à des étudiants de l'Institut d'acoustique – Graduate School ; à savoir des étudiants de master en acoustique et des étudiants de l'ENSIM en 4^{ème} et 5^{ème} année afin de leur apporter un soutien financier nécessaire à la poursuite de leurs études au sein de l'institut ;
- Bourses d'excellence attribuées à des étudiants internationaux inscrits au sein du master IMDEA de l'établissement afin de leur apporter un soutien financier à la poursuite de leurs études au sein de ce master ;
- Aides à la mobilité internationale pour l'internationalisation de la recherche et des formations pour les personnels de l'établissement et leurs partenaires étrangers afin d'élaborer ou de consolider des projets communs ;
- Aides à la mobilité des doctorants en cotutelle internationale de thèse, destinée à soutenir le séjour en France des étudiants étrangers inscrits en cotutelle.

Le Conseil d'Administration délègue au Président le pouvoir d'approuver la liste des bénéficiaires de ces dispositifs qui lui seront présentés par les services et composantes conformément au dispositif validé par le Conseil.

Monsieur Pascal LEROUX termine la présentation en expliquant que si les membres du Conseil entendent lui déléguer une partie de leurs attributions comme détaillé dans le projet, il appartiendra au Président de rendre compte dans les meilleurs délais et au moins deux fois par an au Conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

Il souligne que la délégation présentée ce jour est identique à celle qui était en vigueur au cours du précédent mandat présidentiel. La seule différence porte sur la durée de validité de cette délégation. Celle qui est présentée ne sera plus limitée à la durée de mandat du Président.

VOTE :		
Délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président		
27 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 27	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

1.2.2. Prolongation du mandat des membres des commissions consultatives d'établissement

Monsieur Pascal LEROUX explique que les Commissions Consultatives d'Établissement (CCE) ont été créées au sein de l'établissement en 2008 suite à la loi LRU au moment où les commissions de spécialistes ont été remplacées par les comités de sélections pour le recrutement des enseignements-chercheurs. La délibération du Conseil d'administration portant sur leur création et leurs modalités de fonctionnement n'est plus conforme à nos besoins et demande à être actualisée.

Les membres des CCE, constituées par groupes de sections CNU, participent à la désignation des membres des comités de sélection pour les recrutements d'enseignants-chercheurs titulaires. Ils participent également au recrutement des ATER, des PAST et des CTER.

Une redéfinition plus précise des missions et du fonctionnement des CCE pour y intégrer notamment les évolutions qui ont été apportées avec la création du Conseil académique restreint est en cours de réflexion et se fait en avec les animateurs actuels des CCE. Il est également envisagé de revoir la durée du mandat des membres et la composition des CCE.

Lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2020, le mandat des membres des CCE a été prolongé jusqu'au 31 août 2021. Or, en raison du retard pris pour le renouvellement des Conseils centraux et étant donné que le projet des nouveaux statuts des CCE n'a pas été finalisé, il ne sera pas possible d'organiser à temps l'élection des nouveaux membres de ces CCE. Aussi, il est ainsi proposé de prolonger le mandat de ses membres jusqu'au 30 novembre 2021.

Ce point a reçu un avis favorable à l'unanimité avec 10 voix pour lors du Comité Technique réuni en séance le 21 mai 2021.

VOTE :		
Prolongation du mandat des membres des commissions consultatives d'établissement jusqu'au 30 novembre 2021		
27 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 27	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

1.2.3. Statuts des commissions consultatives d'établissement

Le projet de statuts des CCE, présenté lors du Comité technique réuni en séance le 21 mai 2021, a fait l'objet de modifications. Ce point est donc reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

1.2.4. Modification de la procédure afférente au recrutement des contrats temporaires d'enseignement et de recherche

Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

1.2.5. Nomination du Directeur du Service commun de la formation continue

Conformément à l'article D714-69 du code de l'éducation, le directeur du service commun de la formation continue est nommé par le Président de l'université après avis du Conseil d'administration de l'établissement.

Monsieur Pascal LEROUX invite Madame Audrey SAUVETRE à se présenter. Depuis 2014, elle est directrice du Service commun de la Formation Continue (SFC).

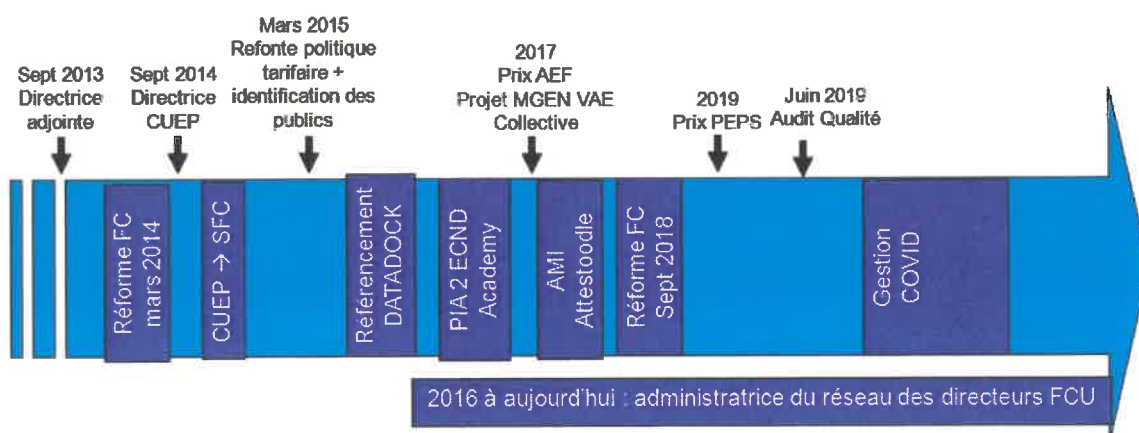
Le SFC est un service commun qui a notamment pour mission :

- de définir les orientations stratégiques du service de la formation continue de l'université ;
- d'accueillir et de conseiller en formation auprès des publics adultes ;
- de gérer et traiter les reprises d'études sur l'Université ;
- de gérer la Validation des acquis et modulariser l'offre de formation ;
- de gérer des formations développées et portées par le SFC.

Depuis plusieurs années, le SFC met en œuvre une démarche de promotion de l'offre de formation vis-à-vis du public et des entreprises.

Les réformes successives ont amené le SFC à entrer dans une démarche qualité. Le SFC porte également l'ECND Academy.

Madame Audrey SAUVERTRE retrace son parcours professionnel :



Elle précise les projets qu'elle a gérés au sein du service depuis 2013. Elle a été amenée à intervenir, entre autres, en matière de :

- pilotage financier de projets ;
- simplification administrative ;
- gestion des systèmes d'informations ;
- restructuration de l'activité par pôles ;
- développement des partenariats et de la communication.

Elle présente l'évolution du marché post-réforme 2018 qui a beaucoup impacté le service. Certaines structures privées prennent toutes les parts de marché. Ainsi l'université doit se battre pour développer l'alternance même si le CPF a permis d'apporter des crédits à l'établissement.

Elle présente ensuite la synthèse du contrôle qualité DATADOCK LMU qui date de juin 2019. Elle indique que l'évaluation est correcte. Cependant, on constate qu'il est difficile d'intégrer les publics dans le cadre de la LMD par rapport à ce qu'exige le ministère du travail en termes d'information. Les blocs de compétences permettront à l'université de gagner en visibilité.

Les enjeux à venir sont les suivants :

- réfléchir à la gestion de l'alternance à l'université ;
- mettre en place des groupes travail qualité et amélioration continue afin de répondre notamment à la certification Qualiopi ;

- modulariser l'offre et les blocs compétences et donc l'Approche Par Compétences ;
- adapter la politique tarifaire au marché concurrentiel mais aussi aux individus en situation post-covid.

Le principal objectif est la sécurisation des parcours pour tous.

Madame Claire DUVERGER-ARFUSO et **Monsieur Anis MATOUSSI** saluent le travail et le professionnalisme de Madame Audrey SAUVETRE tout au long de ces années à la Direction du SFC.

VOTE :		
Proposition de nommer Audrey Sauvêtre en tant que directrice du Service commun de la formation continue		
30 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 30	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

1.2.6. Statuts de la commission d'achats et désignation de membres issus du Conseil

Monsieur Christian GUIBERT présente le projet de statuts de la commission de la commande publique. Elle a un rôle consultatif. Elle est consultée principalement pour l'attribution des marchés publics les plus importants que l'établissement est amené à passer. Suite au récent renouvellement des membres des conseils centraux de l'Université, sa composition doit être revue et de nouveaux membres doivent être désignés.

Cette commission compte, entre autres, 5 membres désignés : 3 émanent du Conseil d'administration, 1 de la Commission recherche et 1 de la Commission de la formation et de la vie universitaire. Ils sont désignés par et parmi les membres de l'instance concernée pour la durée de leur mandat.

Le mandat des membres de la commission de la commande publique court à compter de leur désignation par le Conseil d'administration pour une durée de quatre ans. Les membres siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

VOTE :		
Statuts de la Commande publique		
27 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 1	POUR = 26	CONTRE = 0
Approuvés à l'unanimité		

Monsieur Pascal LEROUX indique qu'il convient donc de désigner, en tant que membres de la Commission de la commande publique: trois membres du Conseil d'Administration.

Vincent BLIN, Claire DUVERGER-ARFUSO, Nathalie FLECK et Laurence MAUGER se portent volontaires pour siéger en qualité de membres de la Commission de la Commande publique.

VOTE :		
Désignation de quatre membres du Conseil d'Administration pour siéger à la Commission de la commande publique		
27 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 1	POUR = 26	CONTRE = 0
Approuvée à l'unanimité		

Les deux votes portant sur ce point 1.2.6 ne peuvent être validés en l'état. En effet, la désignation des 4 membres du Conseil d'administration au sein de la commission de la commande publique va à l'encontre de ce que prévoient les statuts de cette commission, qui n'en prévoient que 3. De plus, la commission de la formation et de la vie universitaire et la commission de la recherche ne se sont pas conformés auxdits statuts pour procéder à cette désignation.

Aussi, ce point doit être reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

1.3. Questions relatives à la formation et à la vie universitaire

1.3.1. Accréditation de l'offre de formation pour la période 2022-2026

Monsieur Sylvain DURAND présente l'accréditation de l'offre de formation pour la période 2022-2026.

La présentation de l'offre de formation dans le cadre de l'accréditation 2022 est un point majeur des chantiers actuels dans notre université. En effet, normalement tous les 5 ans, l'université doit renouveler son accréditation pour être un Établissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP), tant au niveau de la recherche qu'au niveau de la formation. Toutefois, pour ce nouveau contrat, l'offre de formation sera accréditée sur 6 ans. Il rappelle qu'une formation peut être accréditée, néanmoins, il n'est pas obligatoire qu'elle ouvre dès la rentrée 2022. Cette offre de formation se présente sous forme de fiches et détaille les demandes de renouvellement des formations existantes et les projets de création. Ces fiches remontées des différentes composantes ont fait l'objet d'une pré-validation en interne dans les conseils d'UFR ou d'instituts.

Monsieur Sylvain DURAND présente la fiche DA02 « dossier d'accréditation : projet d'offre de formation », annexée à la présente.

Madame Claire DUVERGER-ARFUSO ajoute que l'arrivée du BUT au sein des IUT va avoir des répercussions en terme d'organisation et de charge de travail pour les enseignants. Cette surcharge de travail n'est pas compensée par l'affectation de nouveaux moyens. Il va être nécessaire de réunir rapidement les équipes enseignantes pour mesurer les conséquences à l'échelle de notre établissement. Il faut savoir que le diplôme va être mis en place alors que les collègues n'ont pas encore connaissance des programmes complets.

Madame Laura GOURGAND s'interroge sur la compensation et notamment sur la phrase suivante : « Le semestre ne sera plus nécessairement la base de calcul de la compensation. »

Monsieur Sylvain DURAND répond qu'en application de l'arrêté licence de 2018 et donc de la démarche par compétences, un bloc de compétences ne pourra pas compenser un autre bloc de compétences. Il est cependant possible d'envisager un rattrapage sur une compétence. En l'état, il n'est pas question d'empêcher la possibilité d'offrir aux étudiants des rattrapages. Néanmoins, les compensations inter-blocs dans le cadre de la démarche par compétences ne seront pas possibles.

Madame Aline DURAND s'interroge sur le terme « soutenabilité ». Elle rappelle qu'actuellement le ministère fait une enquête nationale sur les disciplines rares. Cette enquête concerne les sciences humaines et sociales dures mais aussi les sciences, la mycologie, la botanique, les sciences de la terre, la paléontologie ... Dans notre université, certaines de ces disciplines sont enseignées.

Monsieur Sylvain DURAND explique que globalement le terme « soutenabilité » fait état des capacités que l'établissement peut avoir en termes de ressources humaines sur notre offre de formation. Il faut également prendre en compte les moyens limités dont dispose l'université. Selon lui, la soutenabilité n'empêche pas une composante de défendre un projet autour de disciplines rares. Si la maquette est tangible au niveau des moyens humains et financiers, il n'y a pas de problème.

Madame Aline DURAND demande s'il y aura des seuils de fermeture pour ce type de formations.

Monsieur Sylvain DURAND indique que c'est possible. Néanmoins, il faudra prendre en compte l'insertion professionnelle des étudiants dans tous les cas.

Monsieur Pascal LEROUX explique que l'université va décider collectivement de l'orientation qu'elle souhaite donner à l'offre de formation et notamment de la démarche à mettre en place quant à la soutenabilité. En ce qui concerne l'accréditation, l'objectif est de ne pas se restreindre en termes d'ouverture de formations. Il faudra ensuite déterminer quelles offres de formations pourront être mises en œuvre en prenant en compte les moyens humains et financiers. A ce titre, des discussions doivent avoir lieu avec les composantes afin de déterminer la meilleure marche à suivre.

Madame Aline DURAND souhaite souligner que plus une discipline est rare plus il sera facile pour l'étudiant diplômé de trouver un emploi contrairement à ce qu'il est sous-entendu.

Monsieur Anis MATOUSSI pense que la validation par compétences est une très bonne chose pour les étudiants car cela permet d'avoir un diplôme qui met en avant un référentiel professionnel.

Monsieur Anis MATOUSSI considère que les masters sont essentiellement des formations adossées à des équipes de recherche. Elles permettent donc de développer les doctorats et plus largement l'innovation. Il est ainsi très étonné de voir que certaines disciplines ont 6 à 7 mentions de master. Pour lui, le nombre de mentions doit correspondre aux thématiques de recherche de l'équipe de recherche.

Madame Christine GONZALEZ intervient concernant le master Marketing, vente. Elle explique qu'il est adossé à un des axes les plus actifs des axes du laboratoire ARGUMans.

Concernant la gestion, elle pense néanmoins que chaque master correspond à un axe du laboratoire. En parallèle, elle explique qu'au sein de la composante, il y a un fort débouché professionnel notamment pour le master Comptabilité-Contrôle-Audit et pour le master Contrôle de gestion et audit organisationnel. Évidemment ces formations sont adossées à des axes du laboratoire mais surtout, l'UFR a besoin d'étudiants ayant le niveau Bac+5 pour pouvoir aller sur le marché du travail. C'est un secteur qui est en plein essor. Aussi les masters sont indispensables pour des professions qui sont très pointues comme le contrôle de gestion. Concernant le master marketing, vente, cette demande d'ouverture correspond à un réel besoin de la part des étudiants en licence 3.

Monsieur Anis MATOUSSI souhaite savoir comment l'UFR DEG fait pour gérer autant de masters eu égard au nombre d'enseignants-chercheurs qui y sont affectés.

Madame Christine GONZALEZ indique que généralement chaque collègue est responsable d'un master. Elle explique c'est pratiquement la norme en gestion au niveau national.

Monsieur Julien CRISTOFOLI s'interroge sur les enseignements à distance. Il s'inquiète du bien être des étudiants. Il souhaite comprendre les motivations et les limites de ce type d'enseignement.

Monsieur Pascal LEROUX explique tout d'abord qu'il nous est possible de proposer des formations à distances et que ce n'est pas un enseignement imposé. L'établissement a une très bonne connaissance de ce type d'enseignement. Par exemple, le diplôme universitaire de Français Langues Etrangères fonctionne très bien comme tel depuis de nombreuses années.

A la demande de **Monsieur Julien CRISTOFOLI**, **Madame Aline DURAND** ajoute que des étudiants participeront à la rédaction de la charte qualité de l'enseignement à distance. Par ailleurs, elle indique que certaines de nos formations sont proposées exclusivement à distance mais que cela constitue une opportunité pour certains de pouvoir suivre une formation à laquelle ils n'ont pas forcément accès en présentiel pour plusieurs raisons et notamment à cause de la localisation de l'établissement qui la délivre. Elle explique que lorsque l'enseignement à distance est choisi, il peut présenter un certain nombre d'avantages.

L'offre des formations de l'UFR DEG a été approuvée avec 28 voix pour lors de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie en séance le 20 mai 2021.

L'offre des formations de l'UFR LLSH a été approuvée avec 28 voix pour lors de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie en séance le 20 mai 2021.

L'offre des formations de l'UFR ST a été approuvée avec 27 voix pour lors de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie en séance le 20 mai 2021.

La fiche DA02 a été approuvée avec 27 voix pour lors de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie en séance le 20 mai 2021.

VOTE :		
Accréditation de l'offre de formation pour la période 2022-2026		
27 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 1	POUR = 24	CONTRE = 2

Approuvée à la majorité

1.3.2. Ouverture d'un diplôme universitaire de droit général approfondi

Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

1.4. Questions relatives à la recherche et à la valorisation

1.4.1. Aides exceptionnelles allouées aux doctorants de l'Ecole Doctorale 3M (Matière, Molécules, Matériaux – ED 596) dans le cadre de la pandémie Covid-19

Monsieur Pascal LEROUX explique que le conseil de l'école doctorale, en date du 7 juillet 2020, a proposé l'octroi d'une aide exceptionnelle aux doctorants impactés par la crise du COVID-19. Elle sera plafonnée au maximum à 1000 € par personne mais pourra être accompagnée d'une participation du laboratoire, ou d'un autre organisme.

La démarche de l'école doctorale 3M est destinée en priorité aux doctorants en cotutelle, pour payer un logement ou des frais supplémentaires occasionnés par la crise, mais vise aussi à accompagner les doctorants qui feraient face à des difficultés ponctuelles dans leur quotidien et pour lesquels ce soutien répondrait à un impact avéré sur le délai de soutenance de thèse. Les doctorants ayant obtenu un financement de leur prolongation de thèse ne sont pas éligibles à cette procédure.

Ce point a été approuvé à l'unanimité avec 34 voix pour lors de la Commission de la Recherche de l'Université du Mans réunie en séance le 20 mai 2021.

VOTE :		
Aides exceptionnelles allouées aux doctorants de l'Ecole Doctorale 3M (Matière, Molécules, Matériaux – ED 596) dans le cadre de la pandémie Covid-19		
27 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 27	CONTRE = 0
Approuvées à l'unanimité		

2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président

2.1. Conventions

3. Débat d'orientation général, informations

3.1. Programme d'investissements d'avenir (PIA4), COMUE Angers-Le Mans

Monsieur Charles PEZERAT présente le Programme d'investissements d'avenir (PIA4) avec la ComUE Angers-Le Mans. Il indique que ce projet n'est pas encore finalisé. La date de dépôt a été fixée au 10 juin 2021.

Il indique que dans le cadre de ce PIA4, il y a un appel à projet intitulé « Excellence sous toutes ses formes » qui comportera trois phases. Le premier projet y afférent s'intitule INTEGRAAL (International Graduate Institute Angers Le Mans).

Il expose les différents attendus de l'appel à projets PIA4 ExcellencES qui sont les suivants :

- accompagner la différenciation entre établissements d'enseignement supérieur en reconnaissant davantage les différentes formes d'excellence dont ils font preuve en remplissant les missions que leur fixe la loi,
- soutenir les projets ambitieux de transformation des établissements d'enseignement supérieur, pour les aider à atteindre, à l'échelle de leur site et à travers la mise en œuvre de la stratégie qu'ils ont choisie, les meilleurs standards internationaux,
- les réponses attendues à cet appel à projets pourront être de trois types différents :
 - inscription dans le cadre d'un cahier des charges de certains appels à projets déjà lancés dans le cadre des précédents PIA,
 - plusieurs caractéristiques de plusieurs cahiers des charges combinées,
 - projet sans lien avec ces appels déjà lancés.

Il indique que dans notre cas, l'établissement s'est basé sur le dispositif existant « École Universitaire de Recherche ».

- l'appel est doté de 800 M€ dont la moitié sera dédiée aux établissements non parties-prenantes des IDEX et ISITE.

Les critères clés de sélection des projets sont les suivants :

- une véritable politique de site exprimée à travers le projet,
- une transformation profonde de l'établissement ou du site (de sa gouvernance et de son organisation), des métiers, des formations, de la recherche ou d'autres, pour atteindre les meilleurs standards internationaux,
- une ambition d'excellence du site dans le domaine d'expertise et d'exercice qui est le sien,
- l'affirmation d'une « signature » distinguant le site au niveau national comme international,
- l'appui sur une approche innovante tant dans l'objectif visé que dans les modalités de sa mise en œuvre,
- le meilleur environnement possible à ses personnels, étudiants et partenaires publics comme privés,
- des effets leviers entre différents types de financements nationaux, européens, publics, privés, etc...

Il indique que nous avons fait appel au Cabinet CMI pour favoriser nos chances de réussite. L'établissement a déjà travaillé avec ce cabinet au sujet du projet RFI Le Mans Acoustique.



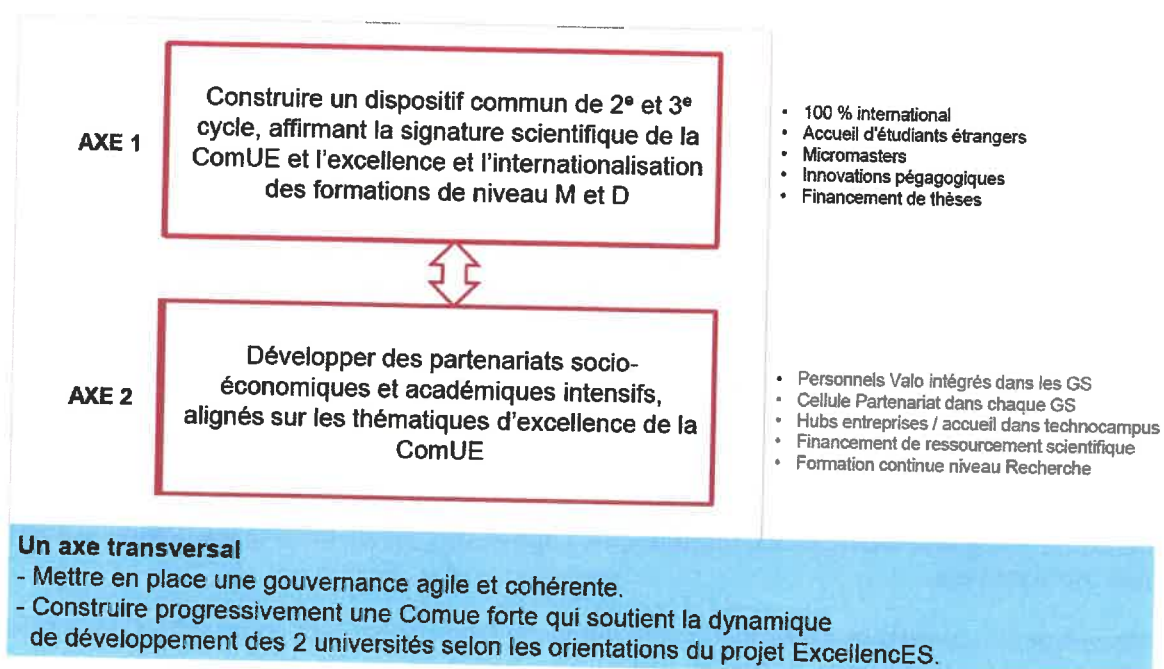
Le fait que ce projet soit porté par la ComUE Angers-Le Mans est en corrélation avec les attendus du projet et cela permet de couvrir un territoire beaucoup plus grand.

Madame GROLLEAU est la coordinatrice scientifique qui représente l'université d'Angers et Monsieur Charles PEZERAT représente l'université du Mans.

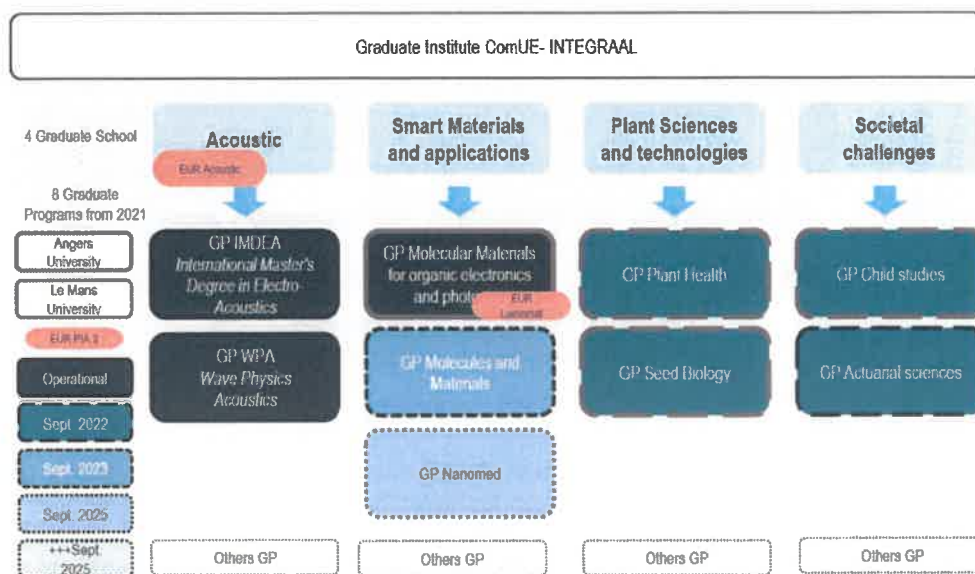
Une trentaine d'entretiens ont été réalisés par le cabinet pour faire le bilan des différents Excellences qui ont été identifiés et qui pourrait faire l'objet de ce projet. Ensuite, quatre groupes de travaux ont été constitués.

Le projet est prévu sur une période de 10 ans, il n'est pas réservé à des Excellences et l'objectif est qu'il reste ouvert à tous.

Les grandes orientations sont les suivantes :



La structure est la suivante :



Il précise que chaque Graduate School est autonome. Dans le cadre des EUR existants, le PIA4 financera les éléments supplémentaires inexistant actuellement.

Chaque Graduate School sera décliné en parcours internationaux intitulés : Graduate Programs (GP). Il présente ensuite la chronologie en indiquant qu'on a une visibilité jusqu'en 2025. Une fois le projet déposé, le but est de moduler librement les GP à partir de 2025. Ils devront tout de même répondre aux critères clés de sélection.

Monsieur Charles PEZERAT indique que c'est un projet porte sur 18 millions d'euros. Il précise que 20 millions d'euros va être demandé auprès du PIA4. En coût complet, ce projet coûte à l'établissement entre 120 et 150 millions € sur 10 ans. Le budget n'est pas encore finalisé.

Madame Claire DUVERGER-ARFUSO s'interroge sur le nombre limité de Graduate Programs. Elle s'interroge sur les critères qui ont permis de procéder à ce choix.

Monsieur Charles PEZERAT explique que le projet est présenté devant un jury international, le temps d'échange est donc très limité Aussi, il faut être pertinent et se baser sur des indicateurs qui doivent être tout de suite exploitables. Il indique que le choix se porte sur le niveau d'excellence des projets en termes d'indicateurs. Les meilleurs ont donc été retenus. Il faut se donner toutes les chances de gagner. Les programmes doivent donc avoir une bonne masse critique, être internationaux ou avoir très vite une dimension internationale. La dimension ComUE doit se retrouver dans les programmes. Pour les autres projets, le modèle étant créé, il sera plus facile de les élever.

Madame Christine GONZALEZ regrette que d'autres disciplines comme les lettres ne soient pas représentées.

Monsieur Vincent BLIN s'interroge sur le rôle de la ComUE par rapport au rattachement des étudiants et sur le montage financier.

5. Annexe

Table des matières

I.	Caractérisation de l'offre de formation	3
A.	Structuration de l'offre de formation en domaines/thématiques/champs	3
B.	Panorama de l'offre proposée.....	4
1.	Droit, Economie, Gestion.....	4
2.	Sciences, Technologie, Santé	4
3.	Arts, Lettres, Langues / Sciences Humaines et Sociales.....	5
4.	Les formations aux métiers de l'enseignement.....	5
5.	Les BUT et LP des IUT Le Mans et Laval	6
6.	Les formations d'Ingénieurs.....	6
7.	Les Licences « Accès santé »	7
8.	L'offre en Formation Continue.....	7
C.	Place de l'offre de formation de l'établissement dans la stratégie et l'offre globale du site et/ou du territoire. 7	
D.	Relations avec les autres parties prenantes des formations du supérieur	8
II.	Pilotage de l'offre de formation	9
A.	La structure de pilotage Institutionnelle et opérationnelle de l'offre de formation.....	9
B.	Dispositifs favorisant la participation des étudiants et diplômés au pilotage et à l'évaluation des formations. 9	
C.	Dispositifs favorisant la participation de la recherche et du monde socio-économique et culturel au pilotage des formations.	10
D.	Dispositifs favorisant la coordination des formations et la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques	10
E.	Dispositifs de suivi de l'offre de formation	10
1.	Réussite et insertion professionnelle.....	10
2.	Formation continue	11
3.	Stages.....	11
F.	Dispositifs d'évaluation interne des formations, forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite. 11	
1.	Dispositifs internes des évaluations.....	11
2.	Forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite	11
III.	Organisation pédagogique de l'offre de formation	12
A.	Modalités d'inscriptions et de réinscriptions, dispositifs d'accueil, d'orientation et d'accompagnement.....	12
1.	Les modalités de candidatures et inscriptions.....	12
2.	Les dispositifs d'accueil, d'orientation et d'accompagnement	12
3.	Les dispositifs « OUI SI »	13
4.	L'accueil des étudiants Internationaux	13
B.	Organisation globale de l'offre de formation.....	14
C.	Politique de l'établissement en matière de progressivité et de personnalisation des parcours	15
D.	Politique de l'établissement en matière de qualité	15
1.	Optimiser la pédagogie par les acteurs et les innovations numériques	15

**DA02 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION :
PROJET D'OFFRE DE FORMATION**

2.	Description en compétences	16
3.	Apprentissage des langues.....	16
4.	Lien avec la recherche.....	17
5.	Lien avec l'international.....	17
E.	Politique de l'établissement en matière de modalités de contrôle des connaissances et compétences.	17
F.	Politique de l'établissement dans le cadre du nouvel arrêté licence de 2018, en particulier sur le contrat de réussite pédagogique.....	18

I. Caractérisation de l'offre de formation

A. Structuration de l'offre de formation en domaines/thématiques/champs

Le Mans Université (LMU) est structurée autour de 3 UFR (Droit-Sciences Economiques-Gestion, Lettres-Langues-Sciences Humaines, Sciences et Techniques), 2 IUT (1 sur le site de Laval et 1 sur le site du Mans) et 1 école d'ingénieur (ENSIM). Son projet stratégique inclut le déploiement progressif d'Instituts, sous des formes structurales variées mais qui valorisent le triangle de la connaissance Recherche-Formation-Innovation. Ces IRFI (Institut Recherche Formation et Innovation) mettent en avant des domaines de compétence de LMU en matière de formation et de recherche.

Trois Instituts sont d'ores et déjà créés :

- L'Institut d'Acoustique Graduate School (Ecole Universitaire de Recherche (EUR)) ;
- L'Institut d'Informatique Claude Chappe ;
- L'Institut du Risque et de l'Assurance.

Trois autres sont en maturation :

- Un Institut « Molécules et matériaux » ;
- L'Institut Sport Santé et Education du Mans ;
- Un Institut en Sciences Humaines et Sociales.

LMU, dans les limites de ses ressources, reste vigilante à la possibilité de proposer un cycle L-M à ses usagers et à favoriser l'adossement recherche de ses différents masters pour faciliter la poursuite en doctorat.

LMU propose également l'accès aux études de santé de l'Université d'Angers sur ses campus du Mans et de Laval, tout d'abord en offrant la possibilité de suivre de manière délocalisée la 1^{ère} année Pluripass, puis en permettant de suivre certaines formations initiales disciplinaires (L1, L2, L3) mais proposant l'option « Accès Santé » par le système L-PASS.

LMU est aussi partie prenante des Masters MEEF de l'académie de Nantes.

La structuration de l'offre de formation continue est, quant à elle, en relation avec les besoins répertoriés au niveau des entreprises et des desiderata des stagiaires.

A moyen terme, la création de la COMUE-Angers le Mans et le PIA4 offrent l'opportunité de renforcer cette structuration et la valorisation des niches d'excellence en formation initiale par la possible création de « Graduate Schools » dans le cadre d'un « Graduate Institute ». Les 4 thématiques suivantes sont envisagées :

- Acoustique ;
- Matériaux ;
- Sciences du végétal ;
- Challenges sociétaux (avec une dominante SHS).

Le panorama de l'ensemble de l'offre de formation est présenté ci-dessous.

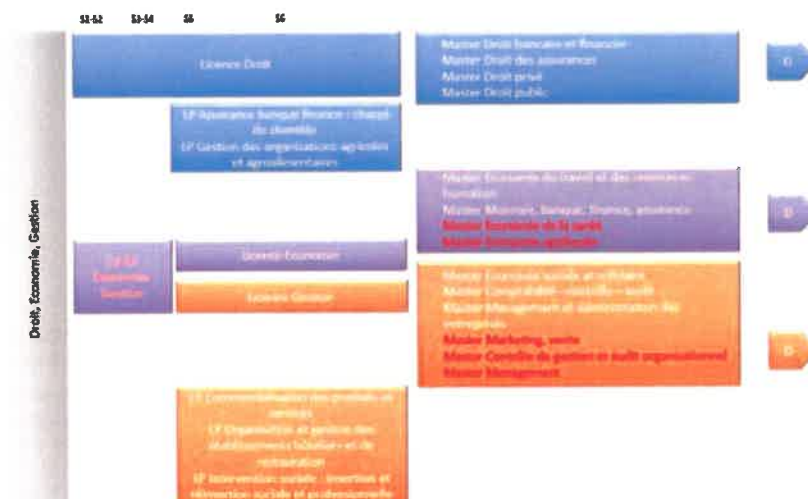
**DA02 - DOSSIER D'ACCREDITATION :
PROJET D'OFFRE DE FORMATION**

B. Panorama de l'offre proposée

- 17 mentions de licence (14 dans le contrat 2017-2021)
- 19 mentions de licence professionnelle (30 dans le contrat 2017-2021, mais 10 mentions seront intégrées dans des BUT – voir détail dans la fiche DA10)
- 35 mentions de masters (32 dans le contrat 2017-2021), sans compter les mentions MEEF.

En rouge figurent les mentions de LP et M demandées pour la 1ère fois.

1. Droit, Economie, Gestion



2. Sciences, Technologie, Santé

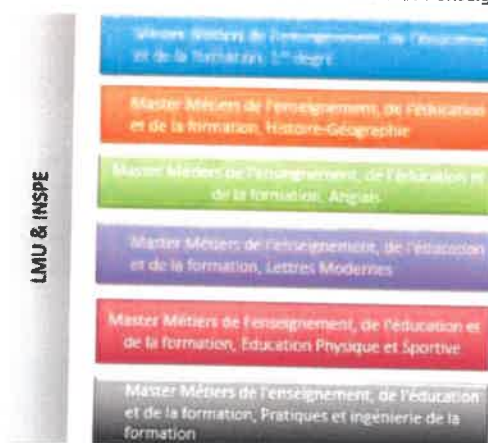


3. *Arts, Lettres, Langues / Sciences Humaines et Sociales*

51-52 53-54 55 56

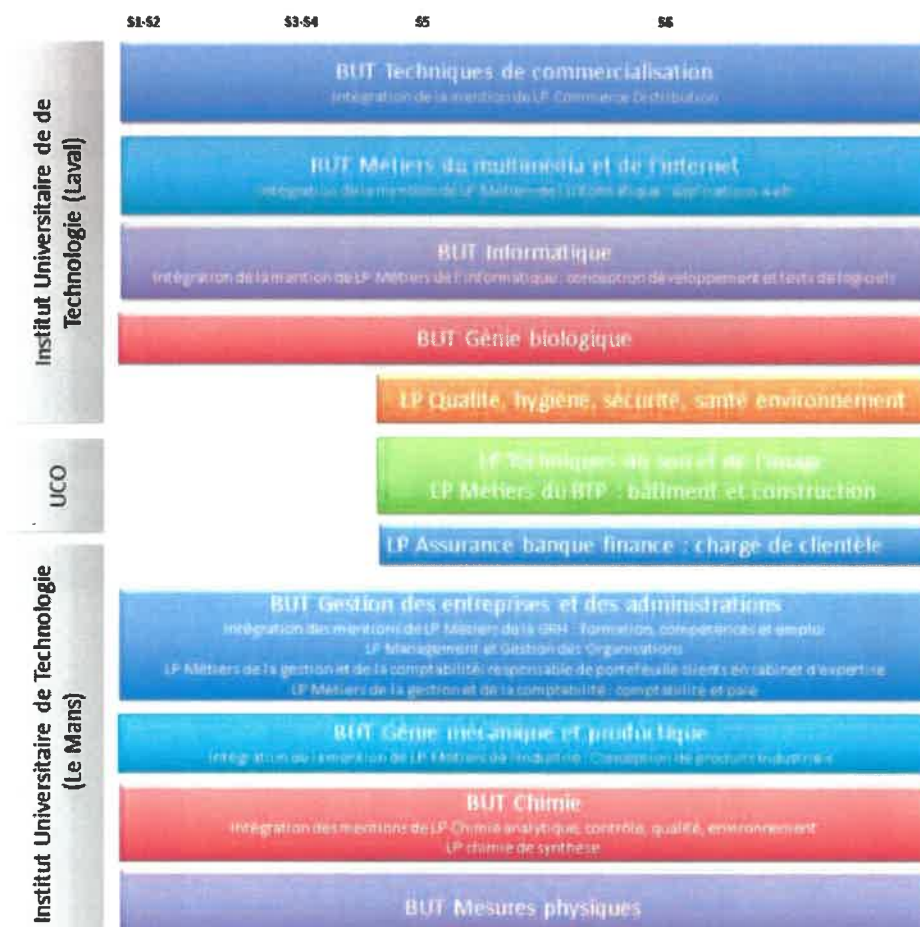


4. *Les formations aux métiers de l'enseignement*



**DA02 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION :
PROJET D'OFFRE DE FORMATION**

5. Les BUT et LP des IUT Le Mans et Laval



6. Les formations d'Ingénieurs



7. Les Licences « Accès santé »

L-PASS est un dispositif qui permet d'accéder également aux 5 filières de santé en suivant un cursus de licence disciplinaire complété par une option « Accès Santé » (un choix de 10 modules) à laquelle les étudiants doivent s'inscrire :

Sur le campus du Mans, au sein des licences de

- Droit ;
- Economie-Gestion ;
- Géographie et aménagement ;
- Histoire ;
- Langues, Littératures & Civilisations Etrangères et Régionales (Allemand ou Espagnol) ;
- Lettres ;
- Mathématiques et Applications ;
- Physique/Chimie ;
- Sciences de la vie/Sciences de la Terre.

Sur le campus de Laval, au sein de la licence de Droit

Tout étudiant de ces licences (L1, L2, L3, CPGE) peut s'inscrire une 1^{ère} fois en L-PASS : c'est la 1^{ère} chance.

Si la 1^{ère} chance L-PASS ou PluriPASS n'a pas permis l'accès aux études de santé, la 2^{ème} chance se fait par L-PASS.

8. L'offre en Formation Continue

L'Université au travers du Service Formation Continue (SFC) apporte une réponse aux enjeux de formation auxquels font face les entreprises du tissu socio-économique local et régional et leurs salariés. A l'écoute des entreprises, des institutions et des salariés, le SFC met en place des actions sur mesure adaptées aux exigences de tous les acteurs et aux différents financements, dont le Compte Formation et le Fond National de l'Emploi-Formation. En collaboration avec les différentes composantes, l'offre de formation est interdisciplinaire et multimodale (Enseignement à Distance, hybride & présentiel). Plus de 30 dispositifs de formations à distance sont ouverts regroupant plus de 700 étudiants en France et à l'international. L'ensemble de ces diplômes sont inscrits au RNCP, certains par blocs de compétences.

C. Place de l'offre de formation de l'établissement dans la stratégie et l'offre globale du site et/ou du territoire.

Les axes stratégiques de LMU, présentés dans son rapport d'auto-évaluation montrent notre volonté de promouvoir une politique de formation ambitieuse, ouverte à la diversité, à la transdisciplinarité et à l'innovation. Un des enjeux de LMU, identifié par l'HCERES depuis 2016, est d'être une université de proximité sur ses sites lavallois et mancellois, favorisant et encourageant l'ascension sociale dans ses territoires. Les indicateurs dédiés confortent cette catégorisation avec un recrutement majoritairement local ou régional pour les licences et les licences professionnelles sur ses deux sites du Mans et de Laval. Ainsi, 80% des étudiants sont sarthois ou mayennais et 35% sont boursiers. Notre offre de formation se doit d'être une force pour répondre à cet enjeu. Au niveau L, elle se veut donc caractérisée par une pluridisciplinarité et un équilibre entre formations générales et professionnelles. Elle revendique également le développement ciblé de thématiques et de pôles d'excellence en formation et en recherche (IRFI) et s'appuie sur une démarche d'innovation et de partenariat avec l'environnement socio-économique.

LMU souhaite ainsi assurer cette double mission de proximité généraliste et d'innovation axée sur des « niches », pour être en cohérence avec son territoire, aussi bien vis-à-vis des politiques de développement territorial menées par les collectivités que pour la politique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, telle qu'elle se construit dans la nouvelle COMUE Angers-Le Mans.

Il est à noter que les formations existantes présentent un très bon taux d'insertion, ce qui justifie leur maintien. En outre, de nouveaux parcours, dans le sillage des IRFI ou favorisant l'interdisciplinarité, sont proposés ou adaptés, tenant compte des enjeux liés au développement des usages numériques et à la démarche de validation des compétences prônée par l'arrêté Licence de 2018. Un regard spécifique sera porté sur le site Lavallois pour encourager le développement et la spécificité de l'offre de formation sur le campus, dans le domaine du Droit notamment (projet de Master Droit privé, parcours Droit des entreprises agricoles et agroalimentaires & santé environnementale, et projet de Master Droit Public, parcours Droit de la sécurité

climatique) mais aussi pour l'IUT. Pour ce dernier, la mise en place des BUT peut aider à « colorer » les formations en fonction des besoins du monde socio-économique (particulièrement l'industrie agro-alimentaire et le numérique).

D. Relations avec les autres parties prenantes des formations du supérieur

LMU poursuit son rôle majeur en tant que moteur dans le domaine de la formation et de l'innovation au sein du territoire. Bien ancrée dans l'écosystème local, LMU a développé des relations avec l'IRT Jules Verne, la SATT Ouest Valorisation, les French Tech du Mans et de Laval, le Centre de Transfert de Technologie du Mans, le Centre Hospitalier du Mans; tout ceci avec le soutien des collectivités territoriales. La COMUE Angers-Le Mans va renforcer également les synergies entre les deux universités et leurs écosystèmes.

A titre d'exemple, LMU a établi des liens avec l'Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes (ESGT) qui se caractérisent par un partenariat pour la licence professionnelle Métiers du BTP: Travaux Publics; parcours Géo-mesures et aménagement, une nouvelle mention de Master en Géographie, Aménagement, Environnement et Développement, ainsi qu'un parcours « Ingénieur » intégré dans le portail Maths-Physique-Chimie (MPC) de l'UFR ST qui prépare à l'entrée à l'ESGT comme à l'ENSIM.

Dans le cadre de l'universitarisation des études paramédicales, LMU est également conventionnée avec les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de Sarthe et de Mayenne, et les Instituts de Formation en Ergothérapie et en Masso-Kinésithérapie de Laval. Des chargés de mission participent en tant que représentant de l'université aux différentes instances de pilotage de ces structures.

Une convention cadre lie également LMU et le CH du Mans afin, entre autres, de proposer aux personnels une offre de formation continue et complémentaire. Pour régir cette convention un comité de pilotage a été créé avec des membres des deux entités avec les missions suivantes :

- identifier les axes d'amélioration concernant le fonctionnement des actions communes aux deux établissements (Formation et Recherche) ;
- identifier et impulser la création de nouvelles actions communes (dont les nouvelles formations) ;
- réaliser le bilan des actions effectuées et définir de nouvelles actions (démarche d'amélioration continue) ;
- constituer des groupes de travail en commun sur les thématiques d'Enseignement, de Recherche ou de Vie étudiante.

Des intervenants du CH participent à certaines de nos formations pour faire profiter les étudiants de leur expertise (exemple: éthique de la santé en L3 STAPS APAS) et un appel à projet stage de recherche M2 est maintenant réalisé chaque année proposant 5 financements de stage de 6 mois. Le but de cet appel à projet est de favoriser l'émergence de projet de recherche commun aux deux entités tout en confrontant les étudiants à la recherche en milieu hospitalier.

En ce qui concerne la recherche, le pôle doctoral de LMU fait partie de l'Ecole des Docteurs Bretagne-Loire (<https://www.doctorat-bretagne Loire.fr/>). Actuellement dix écoles doctorales spécifiques sont ainsi rattachées à LMU, et une est actuellement dirigée par un enseignant-chercheur de LMU : Matière, Molécules et Matériaux (3M). Six laboratoires de l'Université sont labellisés CNRS (dans le domaine ST et SHS) et un 7ème est en cours d'évaluation pour une tutelle secondaire (Laboratoire de Planétologie et Géodynamique). Le domaine SHS de LMU rentre également dans le périmètre de la MSH Ange Guépin (CNRS-USR).

Pour les aspects internationaux, de nombreuses collaborations sont menées avec plusieurs universités aussi bien avec nos voisins européens qu'avec les pays émergents et en voie de développement. Dans le cadre des échanges étudiants, l'université compte 147 accords Erasmus répartis dans 89 universités et 22 pays européens. Elle a mis en place plus de 50 doubles diplômes de Licence et de Master en Europe de l'Est, au Maghreb, en Afrique subsaharienne, en Asie ainsi qu'en Amérique latine. En Sciences, six Licences sont délocalisées à l'Université de Sfax en Tunisie et à l'Institut Universitaire de la Côte à Douala au Cameroun. LMU est aussi pleinement engagée dans une démarche de soutien au développement des enseignements en langue française à l'étranger et est membre de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Au final, depuis 2015, LMU a pu soutenir près de 250 mobilités pour un montant subventionné global s'élevant à environ 2 millions d'euros (contrat 2020 inclus).

Notre Université a également répondu à l'appel à candidature du programme Erasmus+ pour l'action de la MIC « Mobilité Internationale de Crédits » et a obtenu une subvention de 636 740 € afin de réaliser des

mobilités pendant deux années universitaires avec des établissements d'enseignement supérieur qui sont des partenaires historiques. LMU est le premier établissement d'enseignement supérieur français coordinateur d'un projet Erasmus+ d'Alliance de la Connaissance (*Acoustics Knowledge Alliance*). Enfin, plusieurs projets sont en cours de montage : (projet Erasmus+ d'Université européenne ; projet de formation/action avec l'Université d'Oran 2 ; projet Erasmus+ de Capacity Building ICOPEB ; projet Erasmus+ de Capacity Building ...)

Au niveau de la recherche, de nombreuses conventions financées par des projets du MESRI, du MAE ou du CNRS ciblant des pays avec lesquels des collaborations stratégiques sont engagées. Les cotutelles de thèse constituent un autre volet du développement international de LMU, nos écoles doctorales étant fortement impliquées dans un processus d'internationalisation de leurs formations. A titre d'exemple, ce sont près d'une quarantaine de thèses qui se déroulent en cotutelle, et plus de 45% des doctorants sont des étudiants internationaux, venus de laboratoires partenaires historiques. Le projet de doctorat en enseignement à distance, sera un élément majeur de formations innovantes, tant au niveau pédagogique que technologique. Ce dispositif, qui sera accessible aux étudiants internationaux, permettra de répondre aux besoins croissants de formation tout au long de la vie avec des parcours professionnels flexibles et divers.

II. Pilotage de l'offre de formation

A. La structure de pilotage institutionnelle et opérationnelle de l'offre de formation.

L'offre de formation est pilotée au niveau institutionnel d'abord via une étroite collaboration entre la commission Formation et Vie Universitaire et la Direction des Etudes et de la Formation (DEF), qui depuis 2019, a remplacé le Service des Etudes et de la Vie Universitaire (SEVU). Ce pilotage s'appuie sur une organisation classique permettant la transmission et la réception des informations entre l'ensemble des membres de la chaîne de pilotage de l'offre de la formation.

Sur un mode « bottom-up » :

- les départements de formation discutent de leur offre de formation spécifique ;
- les conseils de composantes débattent de leur offre ;
- des comités de pilotage rassemblant VP CFVU, directeur de la DEF et directeurs des études des composantes sont régulièrement organisés pour préparer les questions spécifiques à traiter lors des CFVU qui se réunissent sur un rythme mensuel ;
- La CFVU discute de la stratégie globale de l'université sur les aspects formations et entérine l'offre de formation avant sa validation finale par le CA de l'Université.

Pour le pilotage opérationnel, la DEF représente l'organe central auquel peuvent s'adresser directement les directeurs des études et les scolarités pour les questions relatives à la gestion de leurs formations. Elle est organisée en 4 pôles qui permettent de proposer des interlocuteurs spécifiques pour répondre aux questions de manière rapide et efficace :

- un pôle « scolarité, candidatures et inscriptions » : véritable référent tout au long de l'année des scolarités des composantes. Ce pôle administre aussi les applications de candidatures (Parcoursup/Etudes en France/Ecandidat) et pilote les campagnes d'inscriptions administratives et pédagogiques ;
- un pôle « vie étudiante et Institutionnelle » qui gère le FSDIE, des problématiques de vie étudiante, et l'organisation des CFVU et autres commissions thématiques ;
- un « pôle handicap » qui gère l'accueil et l'insertion dans l'établissement des étudiants en situation de handicap ;
- un pôle « tutorat » qui coordonne la mise en place de tutorats étudiants, notamment dans le cadre du projet NCU THELEME.

B. Dispositifs favorisant la participation des étudiants et diplômés au pilotage et à l'évaluation des formations.

L'université a mis dans ses objectifs prioritaires le renforcement de la participation des étudiants dans la vie de l'université en soutenant notre démarche qualité et en incitant les usagers à s'y impliquer plus massivement. Pour cela LMU compte s'appuyer sur le dispositif existant des conseils de perfectionnement

organisés dans les différentes formations et travailler avec les équipes pédagogiques et les associations d'étudiants pour renforcer la participation des usagers.

EVAMAINE est l'outil numérique développé spécifiquement au sein de l'Université afin de permettre l'autoévaluation des formations. Cette autoévaluation peut se réaliser à différents niveaux: Cours, Unités d'Enseignement, Formation Globale. Son utilisation apparaît actuellement disparate au sein des composantes et une campagne de sensibilisation accrue à son utilisation va être menée par l'Intermédiaire de la DEF, de la CFVU ainsi que par les commissions d'enseignement des composantes. Une aide dans la conception des questionnaires pourra être proposée via la DEF en se basant sur l'expérience des collègues utilisant l'outil.

Une attention particulière sera de plus portée à la valorisation du statut de l'étudiant élu et de l'engagement étudiant. Un travail a été entamé dans ce sens au cours de la précédente accréditation. Il se devra d'être conclu pour encourager la participation et l'implication des étudiants élus dans les différents conseils.

C. Dispositifs favorisant la participation de la recherche et du monde socio-économique et culturel au pilotage des formations.

L'université a fait du développement des Instituts un axe majeur dans sa stratégie de développement. Ces structures ont vocation à être largement ouvertes sur le monde socio-économique. Par définition, ce sont des éléments centraux de synergie interne, de différenciation, de visibilité et de rayonnement externe. Les Instituts rassemblent laboratoires de recherche et composantes autour de thématiques définies en collaboration avec la présidence de l'université. Dans ce cadre, certains instituts partagent la compétence du niveau master, et donc le pilotage correspondant, avec les composantes concernées. Ce montage doit favoriser l'appropriation par les étudiants des méthodologies propres à la recherche et à l'innovation.

Les différents conseils de pilotage (conseil de perfectionnement, conseils d'institut, conseils d'IUT, conseils d'UFR et conseils centraux) intègrent des acteurs du monde de la recherche et du monde socio-économique. Par exemple, dans les conseils d'IUT, 10 membres sur 30 relèvent du domaine socio-économique (4 collectivités, 6 secteurs économiques).

D. Dispositifs favorisant la coordination des formations et la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques

L'objectif de coordination et de mutualisation est particulièrement présent au sein de l'UFR Sciences et Techniques. La L1, fortement pluridisciplinaire (portail maths-physique-chimie + option en informatique et portail en sciences de la Vie/Sciences de la Terre), permet l'acquisition des connaissances de base nécessaires à tout scientifique quelle que soit sa future spécialisation. Cette première année permet à l'étudiant d'effectuer progressivement son choix de filière. Pour cela, il est aidé par des modules préprofessionnels qui lui permettent d'avoir une première vision des différents secteurs professionnels vers lesquels il pourra s'orienter (modules « panorama des sciences modernes » au S1 et « projet professionnel de l'étudiant » au S2).

Le portail « Physique-Chimie-Mathématiques » fonctionne depuis plusieurs années pour le S1. Il permet à l'étudiant de confirmer ou non son choix de mention et au besoin de se réorienter facilement entre ses disciplines. Il intègre également un parcours E2I, préparation intégrée pour l'entrée dans les écoles d'Ingénierie ENSIM et ESGT. Le changement de mention (vers Maths ou éventuellement vers Sciences de la Vie ou Sciences de la Terre) est donc possible à la fin du S1 pour les étudiants du domaine inscrits dans ce portail. Les deux premières années des licences Economie et Gestion sont également organisées en portail. Par ailleurs, des parcours types communs à plusieurs mentions de licence existent en LLSH (Administration, Enseignement).

Les conseils d'enseignements des composantes, tout comme les IRFI (acteurs majeur de synergie entre composantes, départements de formation et laboratoires de recherche) sont également des lieux importants de discussion et de concertation pour travailler sur ces aspects régissant l'offre de formation de LMU.

E. Dispositifs de suivi de l'offre de formation

1. Réussite et insertion professionnelle

La DEF établit les taux de réussite filière de formation par filière de formation à l'occasion de chaque jury. Le suivi de l'insertion professionnelle est réalisé de manière institutionnelle grâce à des enquêtes classiquement menées 30 mois après l'obtention du diplôme des étudiants. Des enquêtes sont menées annuellement par le PRN pour évaluer les dispositifs de formation instrumentés par le numérique et identifier les besoins des

Page 10 | 18

étudiants en termes d'instrumentation et d'accompagnement (une pour les dispositifs EAD, une autre pour les dispositifs numériques génériques).

2. *Formation continue*

Dans le domaine de la formation continue, l'accompagnement des stagiaires se prolonge après la formation, jusqu'à septembre de l'année suivante, à la demande des stagiaires. Ils peuvent revenir vers le SFC pour un accompagnement dans leur projet de reprise d'études ou pour être orientés auprès des services adéquats. Des enquêtes sont menées par les ingénieurs du SFC auprès des anciens stagiaires pour connaître leur situation à l'issue de la formation (3 mois et 6 mois après la fin de formation). Un fichier contact des anciens stagiaires permet également de les informer de toute action menée sur les thématiques de l'emploi et la formation (Nouvelle vie professionnelle, FormaSarthe, Journées Portes Ouvertes de l'Université, Alternance Manufacturing, Job dating...). Une remise des diplômes est organisée en début d'année civile (Janvier ou Février) ce qui permet aux anciens de se retrouver et d'échanger sur leurs parcours. C'est aussi l'occasion pour le SFC d'obtenir des témoignages qui sont diffusés sur le site de l'Université pour attirer de futurs candidats.

3. *Stages*

La possibilité de réaliser des stages est également un enjeu important pour de nombreuses formations, qu'elles soient à vocation directement professionnalisantes ou non, en alternance ou non. Le suivi est en partie réalisé en interne au sein des départements de formation avec l'établissement d'un annuaire des stages. Le Career-Center de LMU permet également de suivre et de gérer les offres de stage et un salon du stage co-organisé avec le Medef se déroule sur le site de l'université au mois de novembre. Des « pôles entreprises » sont spécifiquement mis en place au niveau des IUT et un « pôle relations industrielles » existe au niveau de l'ENSIM.

F. Dispositifs d'évaluation interne des formations, forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite.

1. *Dispositifs internes des évaluations*

L'évaluation interne des formations est réalisée avec garantie de l'anonymat grâce au dispositif EVAMAINE développé par la DSI. C'est un outil en ligne à destination des étudiants qui permet non seulement de créer des enquêtes et d'analyser les résultats mais également de retrouver l'intégralité des évaluations menées sur plusieurs années. Cet outil « clé en main » est simple d'utilisation et peut être actualisé à partir du système d'information Apogée pour retrouver facilement l'enseignement à évaluer et les étudiants à interroger.

Les questionnaires sont modulables et peuvent être élaborés à partir d'un questionnaire type selon un processus collaboratif permettant le partage de la structure d'un questionnaire et l'entraide pendant la phase de construction.

EVAMAINE est mis à disposition des enseignants, son utilisation n'est pas imposée. L'utilisateur est le seul dépositaire de ses résultats. Aucune autre utilisation des données n'est autorisée. L'ensemble des données sont protégées grâce à un hébergement sur un serveur propre à LMU.

2. *Forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite*

Le contexte géographique (proximité de grands centres universitaires (Rennes, Nantes, Paris), liaison TGV) peut représenter à la fois une force (coûts immobiliers plus faibles) et une faiblesse (attrait des grandes métropoles, offres culturelles et sportives extrêmement diversifiées...) en termes d'attractivité. LMU est attachée à son image d'université à taille humaine facilitant l'accueil des étudiants et leur intégration rapide tout en se caractérisant par des niches d'excellence. Les Instituts créés ou en cours de développement ont vocation à être des vitrines de ces niches (par exemple l'EUR d'acoustique et le futur technocampus). Ils doivent contribuer non seulement à notre attractivité locale mais également à notre attractivité nationale et internationale, cette dernière étant déjà d'un excellent niveau pour une université de notre dimension grâce à l'implication des équipes dédiées.

Les diverses rénovations immobilières prévues dans le cadre des différents CPER ainsi que la future réflexion sur l'aménagement des campus renforcera l'attractivité de LMU. Parmi les autres facteurs positifs, nous pouvons citer le dynamisme de la vie étudiante avec une forte implication des associations étudiantes, l'Espace de Vie Étudiante, la Maison des Langues ou le SUAPS. Ces différents éléments sont des facteurs de bien-être bénéfique à la réussite des usagers. On pourra ajouter comme contributeurs à cette réussite l'expérience du PRN dans la pédagogie numérique et l'innovation, la mise en place du tutorat par les pairs et les différents PIA dans lesquels LMU est impliqué (Thélème, Ecri+, Hype-13...) qui devront être à terme des indicateurs de qualité.

Toutefois, une des faiblesses de LMU reste un ratio Etudiant/Enseignant disparate au sein de l'Université. Ceci peut engendrer des difficultés dans certaines disciplines sous tension avec une surcharge de travail pour les équipes pédagogiques pouvant nuire à l'efficacité de leur travail et donc à la réussite des étudiants.

La croissance du nombre d'étudiants accueillis en France a progressé moins vite que celle de la mobilité étudiante mondiale au cours des cinq dernières années (+19% contre +28%). LMU a connu ainsi une baisse de la mobilité entrante hors étudiants en formation délocalisée. Il est désormais urgent de réagir pour être davantage attractif auprès des étudiants internationaux. Cela implique un effort porté sur l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers, sur la simplification des démarches administratives, sur un meilleur accès au logement, mais aussi sur le développement d'une offre de formation en anglais, qui s'avère insuffisante pour attirer des étudiants internationaux non francophones.

LMU a répondu à l'appel à projet intitulé « Bienvenue en France » lancé par le MESRI et est lauréate de l'axe sur l'offre en langues étrangères. Le projet FAUM (Formation en Anglais Université du Mans), co-financé par la Région des Pays de la Loire, se centre sur la mise en place de cours en anglais dans des parcours disciplinaires. Il s'agit non seulement de renforcer l'offre actuelle de formation et d'attirer ainsi davantage d'étudiants internationaux anglophones mais également de proposer aux étudiants francophones une internationalisation dite « domestique ». Des cours aujourd'hui dispensés en français seront ainsi internationalisés, c'est-à-dire délivrés partiellement ou totalement en anglais. Pour cela, le dispositif FAUM a pour objectif de renforcer notre offre universitaire par la mise en place de cours en anglais dans les parcours disciplinaires pour améliorer l'intégration de nos étudiants internationaux et inciter des anglophones à s'inscrire chez nous.

III. Organisation pédagogique de l'offre de formation

A. Modalités d'inscriptions et de réinscriptions, dispositifs d'accueil, d'orientation et d'accompagnement

1. Les modalités de candidatures et inscriptions

Depuis de nombreuses années maintenant, les services numériques de scolarité ont été déployés pour les phases d'inscription/réinscription administrative, ainsi que pour l'inscription pédagogique.

L'accès en 1^{ère} année de 1^{er} cycle est conditionné à une phase préalable de candidatures sur l'application nationale Parcoursup. Idem pour l'accès aux formations des étudiants étrangers via l'application Etudes en France. Enfin, pour les formations sélectives de type LP et Master, c'est l'application E-candidat qui est utilisée.

La DEF administre ces services numériques, coordonne les scolarités et secrétariats de départements sur ces phases de candidatures et inscriptions, et assure la réponse aux usagers.

La Formation continue est gérée par le SFC qui centralise les inscriptions de personnes en reprise d'études financée ou non financée.

2. Les dispositifs d'accueil, d'orientation et d'accompagnement

Depuis 4 ans, un Kiosque Info Services est mis en place fin août-début septembre pour accueillir les primo-entrants, faciliter la production et la remise de la carte Pass'Sup (carte multiservices). Ce lieu permet aussi aux primo-entrants comme aux réinscrits de rencontrer des partenaires associés à l'événement : CROUS, SNCF, SETRAM (transports en commun manceaux), CAF, CPAM, Le Mans Habitat et le Centre Information Jeunesse de la Ville du Mans.

Le SUIO-IP prend en charge sur demande toute question liée à l'orientation, la réorientation et l'insertion professionnelle et organise des entretiens individuels. Il coordonne et organise diverses actions spécifiques sur les campus comme des ateliers-rencontres avec des professionnels, Couralafac qui permet aux jeunes des lycées partenaires de venir découvrir la réalité d'un cours à l'université, ou encore la journée « Tremplin vers l'enseignement supérieur » qui est une journée dédiée à l'Enseignement Supérieur, à la réussite de son parcours et à l'orientation. Il assure également toutes les actions de promotion de l'offre de formation lors des salons d'orientation sur le site du Mans et de Laval et gère le Career Center de LMU.

Il est à noter que LMU fait partie du consortium d'université lauréat avec "ETOILE (Enseignement supérieur et territoire d'orientation innovant ligérien en évolution)" de l'appel à projets "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" dans le cadre du PIA 3. L'ambition de ce projet financé sur 10 ans

est de faire en sorte que chaque jeune, peu importe où il réside, ait accès à une information de qualité et puisse construire de manière éclairée son projet d'orientation, menant ou non vers la poursuite d'études.

Un investissement profond dans l'accompagnement des étudiants est assuré grâce au pôle tutorat de la DEF, en support des enseignants référents. Cette dynamique est bien entendu portée grâce au soutien de la loi ORE mais également par un engagement financier de LMU pour le tutorat d'accueil renforcé par le PIA Thélème. En effet, parmi ses différents axes, Thélème promeut notamment le développement de l'engagement étudiant et du tutorat.

Sur un autre versant, il faut également souligner l'aide spécifique aux étudiants de M2 pour leur recherche de stage avec la mise en place de différents systèmes de bourse comme les bourses LMU-Centre Hospitalier du Mans et les bourses du Service Recherche dans le cadre de l'appel à projet "Soutien au stage de M2 en laboratoire de Recherche" (56 mois de stage/an).

3. *Les dispositifs « OUI SI »*

Depuis la loi ORE, l'inscription d'un candidat peut être subordonnée à l'acceptation, par ce dernier, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite.

La campagne d'examen des dossiers de candidature en Licence sur Parcoursup au printemps 2018 a donc été l'occasion, pour les équipes de formation, de répondre « oui si » à des candidatures jugées plus fragiles et pour lesquelles un aménagement semblait utile.

À la rentrée 2018-2019, 294 étudiants inscrits en première année entrent dans un dispositif avec aménagement dont un de type licence en 4 ans pour la mention Economie-Gestion, ou de type licence en 3 ans dans les mentions du domaine Sciences, Technologies, Santé. Ces étudiants ont ainsi pu bénéficier d'entretiens individuels réguliers de suivi ainsi que de bilans réalisés par les enseignants responsables de L1 notamment.

Un an plus tard, le dispositif a été étendu à l'ensemble des formations des domaines Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales, avec le choix de proposer pour certaines filières un aménagement de type licence en 4 ans, pour atteindre un effectif total de 420 étudiants accompagnés.

Enfin, lors de la rentrée de l'année universitaire 2020-2021, ce sont cette fois 621 étudiants qui s'inscrivent en 1ère année de Licence dans un tel dispositif.

Deux mentions de licence maintiennent une articulation avec une 1ère année de licence prévue en 2 ans, dès l'acceptation du candidat sur Parcoursup : Economie-Gestion et LLCER anglais. Pour les autres mentions, l'aménagement proposé est envisagé dans le cadre d'une licence en 3 ans.

4. *L'accueil des étudiants internationaux*

Sur le plan international, l'Université du Mans accueille chaque année environ 1500 étudiants internationaux de 117 pays, soit plus de 15 % de son effectif global.

Le Bureau d'Accueil International (BAI) accueille et accompagne les étudiants internationaux tout au long de leur séjour, depuis leur admission et jusqu'à leur départ, voire après leur départ. Il les aide dans leurs démarches quotidiennes et administratives : recherche de logement, inscription universitaire, démarches d'immigration, demandes de prestations sociales (aides pour le logement, complémentaire santé solidarité), assurances, ouverture d'un compte en banque, etc. Il organise des permanences sans rendez-vous pendant les périodes de rentrée, et des entretiens individuels avec un membre de l'équipe au sujet des démarches qu'il doit effectuer. Des réunions d'informations sont également mises en place afin d'accueillir les étudiants internationaux, de s'assurer qu'ils connaissent le BAI et ses missions, et de leur permettre de connaître les autres services et associations avec qui le BAI travaille.

Le BAI oeuvre quotidiennement avec les composantes et avec d'autres services communs et est un partenaire privilégié du CROUS. La convention mise en place avec ce dernier lui permet de loger 105 étudiants internationaux en mobilité encadrée à la cité universitaire qui se situe sur le campus, et de gérer ce contingent de logements tout au long de l'année. Un partenariat est également en place avec la Préfecture, afin de faciliter les démarches d'immigration des étudiants internationaux (renouvellement des titres de séjour, demandes de conventions d'accueil, régularisations administratives...). Une communication privilégiée a été mise en place avec des partenaires sociaux (CPAM, CAF), pour aider les étudiants à comprendre leurs droits et à bénéficier des aides auxquelles ils sont éligibles. Il est, par ailleurs, associé aux actions menées par le Collectif solidaire de l'Université envers les plus démunis qui sont, pour la plupart, des étudiants internationaux.

Le BAI organise également des événements et des voyages tout au long de l'année, dans le cadre du programme « Alter Ego », afin de permettre aux étudiants Internationaux de se rencontrer, de rencontrer des étudiants locaux, de découvrir la région, de se divertir et de réussir leur intégration dans le campus, voire dans la ville et plus largement la société française. De plus, des cours de français sont proposés à titre gracieux par la Maison des Langues, en collaboration avec le BAI, au début de chaque année universitaire (« Campus Rentrée »).

Une nouvelle rubrique dédiée à l'internationalisation a vu le jour en septembre 2017, sur le site Internet institutionnel. Pensée pour les différents publics cibles, elle met à disposition des informations essentielles pour les étudiants sortants (modalités pour effectuer stages/études à l'international), les étudiants entrants « en » et « hors » programme (les coordinateurs, les aspects administratifs, les formalités de séjour), les partenaires Internationaux (présentation de tous nos types d'accords). Une version anglaise, permettant l'accès de l'information au plus grand nombre, est également disponible.

Par ailleurs, LMU a été lauréate du projet « Bienvenue en France » AURII (Accompagnement Universitaire pour la Réussite et l'Intégration des Internationaux) qui vise à développer des modules d'accompagnement à l'intégration et à la réussite des étudiants internationaux et réfugiés (DU passerelle). Ces modules multimodaux intègrent des vidéos enrichies et des parcours d'apprentissage en autonomie et peuvent être utilisés dans différentes configurations, selon les besoins de l'étudiant et de la formation.

Enfin, LMU est très investie dans les grands réseaux internationaux pour l'enseignement supérieur, ce qui lui assure ainsi une reconnaissance et une meilleure visibilité internationale. Cet investissement concerne aussi bien les réseaux traditionnels (l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) que le Bureau de coopération Interuniversitaire regroupant des établissements universitaires québécois (BCI), l'Agence CAMPUS-France (Label deux étoiles de « Bienvenue en France »), que de nouveaux réseaux récemment intégrés telle l'Université Franco-Allemande (UFA) ou encore « Migrants dans l'Enseignement Supérieur » (MENS) qui fédère des établissements d'enseignement supérieur engagés dans l'accueil et l'insertion des étudiants et des chercheurs en exil en France. LMU est également membre de l'ADCUEFE, réseau des centres universitaires de FLE, de RANACLES, et d'EURAXESS (accueil de doctorants étrangers).

B. Organisation globale de l'offre de formation

LMU propose une organisation globale de son offre de formation basée sur les principes suivants de l'arrêté Licence :

Sur un plan pédagogique, les parcours de licence sont organisés en semestres, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement, afin de séquencer les apprentissages.

La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

L'architecture de l'offre de formation doit permettre à l'étudiant de construire progressivement son projet personnel et professionnel. A cette fin notamment, l'offre de formation :

1° Comprend les dispositifs nécessaires de remédiation et de remise à niveau, notamment pour les étudiants ayant été admis sous condition de suivre de tels enseignements ;

2° Permet aux étudiants de se spécialiser progressivement et de choisir leurs mentions et leurs parcours aussi bien en début de licence qu'au terme d'un ou plusieurs semestres ;

3° Peut être organisée notamment sous la forme de portails pluridisciplinaires ou de majeures-mineures.

A noter que dans le cadre du projet NCU Thélème (PIA3) qui vise à expérimenter une nouvelle organisation de la licence, une organisation de la structuration des formations en Blocs/UE va être progressivement tentée dans certaines formations pour optimiser le travail sur le développement des compétences. En fonction des résultats préliminaires, il pourra être, à terme, visé une appropriation de cette modalité pour la totalité de l'université

C. Politique de l'établissement en matière de progressivité et de personnalisation des parcours

L'offre de formation est conçue sur un modèle de spécialisation progressive. La notion de parcours-type apparaît généralement dans les maquettes à partir de la deuxième année de licence. Seule la mention Droit propose dès la première année de Licence un parcours-type spécifique, « Common Law and Legal English ». Les étudiants intéressés sont orientés vers ce parcours, après un test en début d'année universitaire pour s'assurer de leur niveau d'anglais.

Au cours de sa licence, l'étudiant est donc amené à choisir un parcours, qu'il pourra parfois personnaliser par le choix d'options en fonction du métier visé. Ce choix est nourri grâce à la réflexion menée dans le cadre de l'UE Projet Professionnel de l'Étudiant, qui est proposée selon les formations dans une des deux premières années de licence. Cette UE aide l'étudiant à faire le point sur ses aspirations professionnelles et son cursus de formation. En complément de ces démarches, certaines formations ont mis en place depuis 2018 des tests de positionnement visant à proposer des outils, ressources et accompagnements adaptés en fonction des besoins spécifiques identifiés. Il s'agit ainsi de soutenir de manière personnalisée la bonne montée en compétences des étudiants et un phénomène moindre de décrochage.

La personnalisation du parcours est réalisée également par le choix d'une unité d'enseignement d'ouverture (UEO) affectée de 2 crédits ECTS et de 20 heures d'enseignement. En fonction des formations, ces UE peuvent être proposées du semestre 3 au semestre 6 de la licence. Elles doivent proposer des enseignements non disciplinaires destinés à apporter à l'étudiant des compétences dans une discipline qui ne correspond pas à son cursus ou à sa discipline de formation ou qu'il ne maîtrise pas déjà par une pratique extra-universitaire (sportifs, musiciens, polyglottes...).

D. Politique de l'établissement en matière de qualité

L'université s'inscrit logiquement dans une politique "qualité" avec des axes et un management qui s'articule autour de points majeurs.

1. Optimiser la pédagogie par les acteurs et les innovations numériques

Le PRN accompagne le Pôle doctoral et forme tous les doctorants de première année aux usages des outils techno-pédagogiques pour l'enseignement, à la construction d'une séquence pédagogique et à la création et utilisation d'évaluations.

Un dispositif spécifique d'accompagnement des maîtres de conférences stagiaires est mis en place. Ainsi, ces néo-arrivants au sein de notre communauté universitaire ont une décharge de 32h pour leur première année d'activité et l'obligation de suivre une formation conduite chaque année par le PRN et la DRH pour initier la mise en œuvre de compétences d'enseignement. Cette formation est proposée sous la forme d'un MOOC « Enseigner dans le supérieur » de France Université Numérique. Elle fait partie d'un programme qui alterne des séances d'accompagnement à la pratique, des séances d'ateliers méthodologiques et des séances de formation/action. Cette procédure contribue à faire des néo-MCF formés, des relais et des porteurs de projet de l'innovation pédagogique au sein de leurs départements et composantes.

En soutien est également menée une politique de transition pédagogique et numérique tournée vers la professionnalisation des pratiques et la montée en compétences de tous les enseignants. Elle s'appuie sur des modules de formation proposés aux enseignants et un process d'accompagnement en ingénierie de formation réalisé par les ingénieurs pédagogiques du PRN qui a été renforcé en 2018 par la création d'une « charte qualité de l'enseignement à distance » décrivant les attendus en termes d'animation et d'accompagnement des étudiants engagés dans ce type de modules.

Cette recherche de qualité en ingénierie des dispositifs s'est traduite aussi lors des accompagnements réalisés au travers des PIA Théème et ECND Academy qui ont servis de catalyseur d'innovation.

Enfin, en ce qui concerne les dispositifs de formation instrumentés par le numérique, deux enquêtes spécifiques sont menées annuellement auprès des étudiants pour identifier leurs besoins en termes d'instrumentation et d'accompagnement (une pour les dispositifs EAD, une autre pour les dispositifs numériques génériques). Les résultats obtenus rendent compte jusqu'à présent d'une bonne adéquation des attentes étudiantes aux dispositifs proposés. Ils ont permis de prendre conscience de la nécessité de renforcer encore non seulement notre écosystème pédagogique mais aussi les tests d'auto-positionnement ainsi que l'accès aux modules et aux ressources pour favoriser la réussite de tous les étudiants.

En soutien de l'action du PRN, LMU va mettre en place au cours du prochain contrat un espace universitaire de pédagogie (Espace-UP), outil de diffusion, de partage, de réflexion et de recherche sur les pratiques pédagogiques. Il représentera un point majeur de notre politique d'accompagnement des étudiants, et de formation des enseignants et enseignants-chercheurs et contribuera à l'image d'une université porteuse de savoir et sensible à la transmission efficace de ces savoirs. L'ambition est d'encourager le lancement ou la poursuite des travaux en pédagogie universitaire avec les collègues, en lien avec les laboratoires intéressés et travaillant sur ces problématiques ainsi que les services d'appui de l'université. Dans cet espace, les collègues pourront se réunir autour des usages, échanger entre différentes disciplines, expérimenter des pratiques actives et des nouvelles technologies, adopter un regard critique et réaliste et développer des projets communs, tout en bénéficiant du regard critique des étudiants.

Un encouragement envers la demande de congé pour projet pédagogique sera produit, ce dispositif relativement nouveau ne bénéficiant pas pour l'instant d'une résonance similaire à celui du congé pour recherche ou conversion thématique.

2. Description en compétences

La construction des maquettes en termes de compétence est progressivement prise en charge et va faire l'objet d'un encouragement et d'un soutien spécifique avec le support de la DEF et des ingénieurs pédagogiques. Au niveau des IUT, cette description en compétences bénéficiera du cadrage national. Au niveau des autres composantes, ce travail sera entamé avec une vigilance particulière sur trois axes :

- L'appropriation par les maquettes actuelles des compétences définies et la correspondance avec les objectifs disciplinaires de la filière ;
- Les modalités d'enseignement spécifiques pour le développement des compétences ;
- Les modalités d'évaluation utiles à la certification de l'acquisition de ces compétences.

Cet objectif global s'inscrit également dans les perspectives du PIA NCU Thélème et pourra ainsi bénéficier de l'expertise du groupe de travail dédié et des financements associés.

3. Apprentissage des langues

LMU est consciente de l'importance de proposer un apprentissage des langues de qualité au sein de son offre de formation. Pour cela, elle a fait le choix d'avoir une équipe spécialisée dans chaque composante, composée d'enseignants titulaires en langues, principalement composée de PRAG et de PRCE. En collaboration avec les enseignants disciplinaires et parfois avec la Maison des Langues (voir ci-dessous), ces équipes sont chargées de proposer un programme, d'assurer les cours dans les maquettes, en licence et en master, d'évaluer les étudiants. Le volume horaire semestriel varie de 15h à 40h, principalement en langue anglaise. Soucieuse d'enrichir et de diversifier l'offre, elle a mis en place un service commun, la Maison des Langues, avec pour mission d'accompagner tous les étudiants des deux campus pour pouvoir renforcer leurs compétences linguistiques dans les langues apprises à l'école, de découvrir de nouvelles langues et de s'ouvrir aux autres cultures. Complémentaire, l'offre de la ML est gratuite pour tous les étudiants et accessible sur simple inscription. La ML propose à la fois des ressources (papiers et numériques), des cours du soir, du tutorat et des ateliers interculturels. Pour s'adapter aux besoins et contraintes des étudiants, cette offre est multilingue (Anglais, Français, Espagnol, Allemand, Italien, Portugais, Polonais, Russe, Arabe, Chinois, Japonais, Coréen), multimodale (en présentiel, à distance ou hybride) et adaptable aux rythmes. Un étudiant peut suivre plusieurs actions ou n'en suivre qu'une seule ou changer en cours de semestre. La ML propose :

- Un accès toute la semaine aux ressources en autonomie de la ML avec un service dédié à l'accueil et conseil ;
- Des cours du soir (2h par semaine et par langues) chaque semestre : deux modules de 10h au S1 et un module de 20h au S2. Pour l'anglais et le FLE, nous respectons les niveaux du CEDRL (A1, A2, B1, B2, C1), pour les autres langues, nous proposons le niveau découverte (A1-A2) et le niveau intermédiaire (B1-B2). Pour les cours d'anglais, nous disposons d'un lecteur d'anglais. Pour les autres cours, nous faisons appel à des vacataires ou des étudiants internationaux ;
- Les ateliers interculturels : une fois par semaine, présentation d'une culture ou d'un pays de manière ludique par le pôle interculturel composé d'une administrative et d'un volontaire en service civique ;
- Un tutorat assuré selon les besoins par des étudiants
- Les certifications en anglais (TOEIC), français (écri+ et TCF), allemand (Widaf) : des préparations numériques ou sous la forme d'ateliers sont proposées aussi aux étudiants

La ML propose aussi des accompagnements spécifiques que ce soit pour les étudiants en doctorat (formation intensive à l'anglais scientifique) et aux étudiants internationaux ou réfugiés. Pour ces derniers, elle propose plusieurs types de formation, les formations intensives DUEF et le DU passerelle des étudiants en exil, diplômes universitaires reconnus et intensifs pour la préparation aux études universitaires avec trois niveaux (A2, B1, B2), les cours du soir en Français Langue Etrangère, le campus d'été en collaboration avec le SRI et le campus rentrée pour les étudiants Erasmus.

La ML participe activement aux projets locaux, régionaux et nationaux dont le projet 2PF (AMI2019), écrit+ (PIA3), PUNCHy (PIA3), AURII et ENVOL (réponses à l'AAP Bienvenue en France). Ce travail ne serait pas possible sans la collaboration des enseignants et des enseignants-chercheurs des composantes. La ML travaille avec les composantes sur la mise en place de dispositifs intégrés aux maquettes.

Afin de contrôler la qualité et l'impact de son offre, la ML met à disposition une coordination pédagogique et administrative de chaque formation (récolte des besoins, organisation des sessions, calcul des taux de participation et de présence...), des bilans intermédiaires et finaux avec l'ensemble des formateurs et des questionnaires de satisfaction en fin de formation (qualitatif et quantitatif).

4. *Lien avec la recherche*

LMU est extrêmement attentive à l'adossement recherche de ses différentes formations, facteurs d'excellence et d'innovation. Les différents masters répondent à cette exigence. La politique de mise en place des Instituts encourage le triptyque de la connaissance Recherche-Formation-Innovation et doit être un marqueur de qualité pour les secteurs identifiés. L'EUR d'acoustique, labellisée par les programmes d'investissement d'avenir (PIA) et portée par Le Mans Université et le CNRS illustre cet engagement. Elle regroupe en effet autour du Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Mans (LAUM - UMR 6613 CNRS), l'ENSIM, la Faculté des Sciences & Techniques, l'école doctorale Sciences pour l'ingénieur et de nombreux partenaires nationaux et internationaux pour former des étudiants de haut-niveau avec une expertise recherche-innovation importante. La future installation d'un technocampus tourné vers l'acoustique renforcera l'ambition de cet Institut de consolider la place de leader européen de l'université du Mans en acoustique tant en formation qu'en recherche, la visibilité et l'attractivité de l'acoustique mancelle.

Cette dynamique est à amplifier envers l'ensemble des secteurs de l'université. La création de la COMUE Angers-Le Mans doit servir également de catalyseur et une réflexion collective est ainsi en cours dans le cadre du PIA4 pour proposer des Graduate Programs en appui sur les masters d'excellence et les thématiques de recherche déjà identifiées ou à fort potentiel aussi bien en ST qu'en SHS. Sont notamment envisagés 3 autres Graduate Schools: 1) Smart Materials 2) Plant Sciences 3) Societal Challenges.

5. *Lien avec l'international*

Notre ambition est d'améliorer la visibilité des activités et l'attractivité de l'Université du Mans à l'échelle internationale avec une approche collective impliquant les enseignants-chercheurs et les équipes administratives de l'UdM.

Pour ancrer cette ambition, notre stratégie consiste à renforcer et étendre les liens de collaboration entretenus en Europe et dans le monde en utilisant au mieux les avantages comparatifs de notre établissement.

L'amélioration continue de la « qualité » de notre politique internationale s'articule autour des principales actions suivantes :

- Veiller à un accueil et un accompagnement personnalisés des étudiants internationaux pour faciliter leur réussite et leur intégration ;
- Soutenir la mobilité des enseignants chercheurs et du personnel administratif pour en faire un facteur d'enrichissement de nos pratiques pédagogiques et administratives ;
- Favoriser une mobilité étudiante pour le développement des compétences et la préparation d'une carrière internationale ;
- Nouer des partenariats clés pour mener des formations et une recherche d'excellence.

E. Politique de l'établissement en matière de modalités de contrôle des connaissances et compétences.

Actuellement, les formations sont découpées en semestres, UE et éléments constitutifs d'UE. Au sein d'un semestre, les UE se compensent. Les 2 semestres d'une année se compensent également en Licence. En

Page 17 | 18

Master, la compensation est aussi basée sur les semestres, sauf dispositions particulières prévues dans les modalités de contrôle des connaissances particulières d'une mention (par exemple, avoir une note supérieure ou égale à 10 à l'ensemble des UE hors stage).

Conformément à l'arrêté licence de 2018, l'établissement prévoit, dans le cadre de la nouvelle accréditation, l'application progressive d'une compensation basée sur des regroupements cohérents d'unités d'enseignement, organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants. Le semestre ne sera plus nécessairement la base de calcul de la compensation.

F. Politique de l'établissement dans le cadre du nouvel arrêté licence de 2018, en particulier sur le contrat de réussite pédagogique.

L'arrêté licence de 2018 prévoit l'établissement d'un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise, pour l'étudiant, son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Dès la rentrée 2018-2019, une réflexion a été menée sur ce contrat, par la direction des Etudes et de la Formation, en lien avec des équipes de formation. Cette réflexion a amené à faire émerger des questions particulières comme :

- A quel moment l'établir avec l'étudiant, alors que le début d'année universitaire est chargé, entre des périodes d'inscription administrative qui s'étirent (juillet à octobre), une période d'inscription pédagogique, traditionnellement considérée comme celle du choix d'UE et de l'inscription aux examens, et gérée de manière dématérialisée (service numérique d'inscription pédagogique [IPWEB] en lien avec l'application de gestion des étudiants et des enseignements [APOGEE]) ?

- Comment l'articuler avec d'autres procédures d'identification des besoins particuliers qui rythment la rentrée : identification des étudiants en situation de handicap, sportifs de hauts niveaux, salariés demandant des dispenses d'assiduité ?

- Comment établir un véritable accompagnement personnalisé dans des mentions de licences qui comptent des centaines d'étudiants ? et donc, comment éviter que le contrat pédagogique ne soit pas qu'un formulaire de plus, identique pour tous les étudiants, et ne leur apportant rien de plus que ce que contient l'inscription pédagogique au sens strict, à savoir le choix des UE ?

Depuis la rentrée 2019-2020, diverses expérimentations ont été menées sur l'édition de contrats pédagogiques réalisés via l'application ConPeRe mise à disposition par l'AMUE et construite par l'Université de Grenoble-Alpes. Pour exemple, au sein de l'UFR LLSH un contrat pédagogique a été formalisé à la rentrée 2020-2021 pour les étudiants redoublants leur proposant deux alternatives, sous couvert de l'accord de la direction du département, ils pouvaient ainsi choisir de repasser des UE déjà validées afin d'en améliorer la note et/ou de tenter de valider par anticipation des UE de l'année supérieure. Le contrat pédagogique mis en place est élaboré conjointement entre l'étudiant et l'équipe pédagogique concernée, représentée par le responsable de formation en lien avec le secrétariat de ladite formation pour le suivi administratif. Toutefois, l'absence d'articulation avec l'inscription pédagogique APOGEE limite encore la portée de cette application.

Cette réflexion conjointe avec les équipes de formation va être poursuivie et renforcée pour permettre de rentrer dans une phase d'opérationnalisation effective la plus globale possible au niveau de l'université. Un des objectifs majeurs pour cela va être d'aider à l'appropriation par les équipes de la notion de contrat pédagogique pour en faire réellement un instrument d'échange entre l'étudiant et ses référents pédagogiques.

4. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 17 juin 2021.



Le Président de l'Université,
Pascal LEROUX

Monsieur Charles PEZERAT indique que les étudiants qui seront intégrés aux EUR seront inscrits dans leur université et non à la ComUE. Le rôle de la ComUE est seulement de rendre visible les activités des EUR et elle va donner les moyens pour propulser l'Excellence dans les deux universités. Quant au montage financier, il précise que le budget est construit avec le soutien des collectivités (Le Mans, Angers, Laval et la Région). Concernant les Établissements publics à caractère scientifique et technologique, plusieurs entretiens vont avoir lieu.

Monsieur Laurent BOURQUIN souligne que c'est important que ce programme soit ouvert afin de rattacher des programmes par la suite. Il s'interroge sur les ressources humaines liées à la ComUE.

Monsieur Charles PEZERAT indique qu'aujourd'hui la ComUE n'a pas de personnels, elle n'est pas vouée à en recevoir pendant son expérimentation. Pour le moment, c'est uniquement une mise à disposition de personnels de l'un des deux établissements. Les personnes qui vont être employées dans le cadre du PIA4 seront recrutées via les universités.

Monsieur Julien CRISTOFOLI s'interroge sur le partenariat avec le Cabinet CMI. Il souhaite savoir combien cette expertise a coûté. Il s'inquiète du montage du projet car il a l'impression que l'établissement se tourne vers le modèle anglo-saxon.

Madame GROLLEAU explique que ce partenariat coûte environ 37 000 €. Elle ajoute qu'elle a de l'expérience dans les montages de ce type de projets. Elle donne l'exemple des projets européens et explique que lorsqu'on est sur ce type de dossiers, il est très important de se faire accompagner. Dans le cas présent, le projet regroupe les deux universités et un temps assez court nous était imparti, aussi le Cabinet était le bienvenu. Concernant le modèle anglo-saxon, elle précise que ce n'est pas naturel pour les universités françaises d'aller vers des enseignements en anglais, de travailler directement avec les entreprises et pourtant, elle pense que c'est la tendance qu'on doit suivre. La science est universelle. Elle rappelle que les universités du Mans et d'Angers sont inscrites dans la stratégie « Bienvenue en France ». Cette stratégie permet d'attirer des étudiants internationaux. Mettre en place un GP va contribuer à attirer ces étudiants.

Monsieur Vincent BLIN souligne que les délais pour la construction du projet sont assez courts. Apparemment, il y aurait un appel à projets chaque année, il se demande donc s'il n'est pas plus pertinent d'attendre l'an prochain.

Monsieur Charles PEZERAT indique qu'il est intéressant de déposer le dossier sur la première phase parce qu'on a le droit de déposer sur la seconde phase en prenant en compte les remarques du jury. C'est tout l'intérêt de jouer sur la première phase, cela nous permettra d'avoir une bonne vision de ce qui est attendu.

Monsieur Julien CRISTOFOLI estime que ce type de processus peut mettre en péril le bien-être des agents, il prend l'exemple des délais de dépôt de dossier sont courts.

Madame Hélène JUILLET-REGIS souhaite que soit fait un retour sur les indices et les critères qui permettront aux différentes disciplines de devenir excellentes. Elle espère que différentes pistes d'amélioration seront envisagées.

Monsieur Pascal LEROUX indique qu'une fois que le dossier sera déposé, il sera diffusé pour partager les éléments. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas question de laisser des collègues laissés pour compte. Le but est vraiment que chaque discipline puisse monter en supériorité. Il conclue en saluant le travail et l'investissement des collègues pour ce projet.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 30 septembre 2021

Sous la présidence de **Monsieur Pascal LEROUX,**

Président du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Le Conseil est constitué de 36 membres statutaires. Pour qu'il siège et délibère valablement, la moitié des membres en exercice doit être atteinte, soit 17 membres (34 membres en exercice) présents ou représentés. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le Conseil délibère valablement si la majorité des membres qui le compose est présente. (Article 12-4 des statuts de l'Université, Quorum).

En ce jeudi 30 septembre 2021, 27 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

à l'ouverture de la séance

Membres en exercice au 30 septembre 2021		Membr es présent s	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance
COLLEGE A	LEROUX Pascal	X		
	BOURQUIN Laurent	X		
	DURAND Aline	X		
	FLECK Nathalie	X		
	GILBERT Joëli		BOURQUIN Laurent	
	GONZALEZ Christine	X		
	MATOUSSI Anis	X		
	MONTEBAULT Véronique	X		
COLLEGE B	ANDREU-BOUSSUT Vincent	X		
	DUVERGER-ARFUSO Claire	X		
	JUILLET-REGIS Hélène	X		
	LEDRU-BAEY Sophie	X		
	MAUGER Laurence		SALAM Pierre	
	MELCHIOR Jean-Philippe	X		
	PELAT Adrien	X		
	SALAM Louay Pierre	X		
PERSONNEL BIATSS	BLIN Vincent	X		
	CHOPAIN Sébastien	X		
	GRUDE Lydie			
	FRANCOIS Michel			
	PITROU Axel	X		
	THOREAU Stéphanie	X		
USAGERS	GOURGAND Laura (T)			X
	POUNIGUIA Morel (S)			
	RAGOT Clément (T)			
	En attente de retour (S)			
	LEMONNIER Marie (T)		MAINGUIN Aurore	
	CHATELAIN Matthieu (S)			
	LECOMTE Louis (T)			
	DEVAUX Camille (S)			
	MAINGUIN Aurore (T)	X		
	HENNECHART Lilian (S)			
	ROBINAULT Servane (T)	X		
	DANIS Adrien (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole	PORTIER Quentin (T)		
	Consell Dptal de la Mayenne	GOUFFE Jacques (S)		
	Région des Pays de la Loire	HERVE Michel (T)		
		SAULNIER Vincent (S)		
		En attente (T)		
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Covéa	Valérie HULEUX (T)	MATOUSSI Anis	
	Ecole Gaston Bachelard Le Mans	Julien CRISTOFOLI (T)	X	
	Altoneo Laval	Christophe MERIENNE (T)		LEROUX Pascal
	Lycée Pro Maréchal Leclerc de Hauteclou ue	Sylvie CRISCOLO (T)	X	
CNRS		Gabrielle INGUSCIO (T)		
		Anne FAGON (S)		

Rectorat	PERES Françoise	X		
	DURAND Christelle			
Présent avec voix consultative	Vincent Barré, VPCA	X		
	Sylvain DURAND, VPFVU	X		
Invités Intervenants	Christian GUIBERT, DRH			X
	Pierre-Louis d'ILLIERS, DGS	X		
	Florence COUARAZE			X
	Violaine DUMUR, SAGJ	X		
Secrétaires de séance	Mathilde BOULGARIAN, SAGJ	X		

SOMMAIRE

1.	Préambule.....	5
1.1.	Echanges autour du développement de l'enseignement supérieur et des campus universitaires (avec Madame Fabienne LAGARDE, Vice-Présidente déléguée à l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, Le Mans Métropole) (information)	5
1.2.	Présentation du procès-verbal du 8 mars 2021 (vote)	10
2.	Délibérations, informations et débat d'orientation général	11
2.1.	Ressources humaines.....	11
2.1.1.	Campagne d'emploi 2022 : publication des postes du second degré (vote) 11	
2.1.2.	Définition des périodes d'enseignement et de congés payés des enseignants pour l'année universitaire 2021-2022 (vote).....	13
2.1.3.	Statuts des commissions consultatives d'établissement (vote)	15
2.2.	Formation et vie universitaire	16
2.2.1.	Mise à jour des tarifs du TOEIC (vote)	16
2.2.2.	Droits d'inscriptions aux diplômes de l'Université du Mans : modalités d'exonération et de remboursement (vote)	16
2.3.	Thématiques transverses.....	17
2.3.1.	Création du service inter-établissement numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche des pays de Loire et adoption de ses statuts (vote).....	17
2.3.2.	Subventions, tarifs et cotisations (vote).....	17
2.3.3.	Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information).....	17
2.3.1.1.	Budget rectificatif 2021 n°1.....	17
2.3.1.2.	Conventions.....	19
2.3.1.3.	Subventions	19
2.3.1.4.	Cotisations	19
3.	Questions diverses.....	20

Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pascal LEROUX, ouvre la séance à 14h.

Il rend hommage à Alexandru AVRAM, Professeur des Universités en Histoire Grecque au sein de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, décédé dans la nuit du 4 au 5 août. Le Président appelle les membres à observer une minute de silence.

Il invite Monsieur Pierre-Louis d'ILLIERS, Directeur général des services de l'université depuis le 1^{er} septembre 2021, à se présenter.

Monsieur Pascal LEROUX indique que les points suivants de l'ordre du jour sont reportés à une prochaine séance :

- 2.2.2 Droits d'inscription aux diplômes de l'Université du Mans : modalités d'exonération et de remboursement,
- 2.3.1 Création du service inter-établissement numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche des Pays de la Loire et adoption de ses statuts.

1. Préambule

1.1. Echanges autour du développement de l'enseignement supérieur et des campus universitaires (intervention de Madame Fabienne LAGARDE, Vice-Présidente déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Le Mans Métropole) (information)

Madame Fabienne LAGARDE, Vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation à Le Mans Métropole présente le projet afférent à la création d'un deuxième campus universitaire qui serait implanté en centre-ville. Elle rappelle que ce projet était écrit depuis un moment mais que sa concrétisation a demandé du temps.

Les objectifs sont multiples :

- Permettre le développement de l'enseignement supérieur sur la métropole et augmenter le nombre d'étudiants (Le Mans est aujourd'hui la ville des pays de Loire ayant le moins d'étudiants) ;
- Redynamiser le centre-ville en y amenant des étudiants ;
- Avoir un espace plus proche du public favorisant entre autres l'ouverture de l'université vers le grand public ;
- Créer des liens avec les secteurs économiques et en lien avec la recherche à proximité.

Ce projet permettrait d'aider l'université à se développer en ouvrant de nouvelles formations, et ce en tenant compte d'un constat évident : le campus actuel, mature et attractif ne peut se densifier éternellement et doit rester un campus vert. La construction de nouvelles structures ne pourra se faire que sur un autre site, opportunité que le Mans Métropole offre avec ce projet.

Le terrain est localisé dans le quartier de la gare sud au Mans. Il s'agit aujourd'hui d'une friche urbaine située à proximité de l'ancien hôpital psychiatrique dont une partie a été réhabilitée en

logements. Il appartient au SMAT (Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de promotion de la Technopole de l'agglomération mancelle).

Le projet a été initié par le lancement d'une étude de programmation et d'urbanisme : s'agissant d'une friche à urbaniser, il convient de prévoir des accès (piétons, routiers). Madame Fabienne LAGARDE rassure les membres du Conseil d'Administration suite à l'agitation en amont du projet après certaines publications dans la presse. Elle indique que rien n'est encore déterminé notamment en ce qui concerne les formations qui y seront déployées, que le projet n'est encore qu'à son démarrage et que de nombreuses discussions sont encore à venir. Elle ajoute que le cahier des charges est également en cours de définition (hauteur des bâtiments, structures, etc...).

Le projet devrait comporter:

- un espace de diffusion scientifique afin de rendre l'université plus accessible et proche du public (le lieu permettrait le tenue d'événements comme la fête de la science) ;
- une salle des thèses ou un amphithéâtre connecté au pied de la gare dont l'intérêt n'est plus à démontrer ;
- des espaces communs pour l'université ;
- des espaces communs pour les étudiants (notamment des lieux de restauration, également utiles aux entreprises autour du lieu) ;
- des logements, avec la possibilité d'y mettre une maison des chercheurs internationaux (lieu où l'on pourrait loger des gens sur des durées moyennes).

Concernant les formations qui seraient déployées dans le cadre de ce projet, les réflexions sont en cours et concernent :

- l'ITEMM (Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique), car les bâtiments où ils sont actuellement installés sont vieillissants. Cependant en amont, il convient de s'assurer de la faisabilité du projet;
- l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) et la première année de médecine (les discussions sont engagées avec la Région porteur du projet, un site à proximité de l'arrêt de tramway Bartholdi est aussi envisagé) ;
- les formations qui s'ouvriraient dans le cadre de la COMUE Angers- le Mans;
- l'école d'actuariat ;
- le Mans innovation.

La politique de la métropole en matière de recherche, de développement et d'innovation s'imbrique dans celle de la région, avec laquelle ils travaillent. A cet égard, la région agit en chef de file et établit la feuille de route à suivre.

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de Le Mans Métropole sera rediscutée l'année prochaine, mais la métropole assure un soutien constant à l'université, en fonctionnement et en investissement. Une réunion d'information est prévue prochainement sur le sujet. A titre indicatif, les montants qui seraient attribués à l'université seraient 2.5 fois supérieurs à ceux fixés dans la précédente convention.

Il découle également de ce projet la volonté d'aider le développement et de promouvoir la structuration des grandes filières pour les niveaux d'excellence, à savoir l'acoustique, l'assurance, l'automobile, l'agriculture et l'agroalimentaire. Le souhait est également d'investir sur un axe de priorité : la santé.

Il s'agit également d'organiser et de structurer la recherche. Face au déficit des titulaires d'un niveau d'études de bac+5, la ville du Mans doit travailler afin que les étudiants puissent venir y étudier et s'y installer durablement afin d'améliorer ce ratio défavorable.

En tissant plus de liens entre les différentes structures existantes du territoire et les autres départements, cela permettra un maillage du territoire favorable au développement de l'université.

Le Président rappelle que la communication autour de ce projet devait initialement être encadrée. Seulement, elle a été précipitée par des communications de riverains, notamment lors de l'inauguration de bâtiments jouxtant le terrain. Il insiste sur l'état actuel du projet qui n'en est qu'à ses débuts et il souligne souhaiter que les développements à venir soient le fruit d'un travail collectif. Il ajoute que ce sujet sera évoqué en conférence des composantes. Il rappelle que les enjeux sont primordiaux et nécessitent un travail important, en commun en amont.

Madame Christine GONZALEZ remercie Madame Fabienne LAGARDE pour sa présentation et souhaite savoir comment le droit, l'économie et la gestion et les SHS (Sciences Humaines et Sociales) pourraient s'insérer dans les priorités données au projet.

Le Président rappelle que les collectivités ont demandé à l'université de définir leurs souhaits quant aux formations qui seraient déployées dans ce campus du centre-ville. Il s'agira de permettre de prendre en compte les souhaits de chacun avant toute prise de décision.

Madame Fabienne LAGARDE indique qu'une réflexion est menée autour de la mise en place de dispositifs de soutien sur des sujets qui seraient définis comme prioritaires. Un soutien serait alors accordé mais cela sortirait du cadre du projet du campus centre-ville. L'accent serait mis sur les domaines d'excellence et leur durabilité.

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR se réjouit que ce projet puisse avancer et rappelle l'implication de la précédente équipe présidentielle pour sa naissance. Il souhaite la mise en place d'un débat de fond dans toutes les composantes de l'Université à ce propos, et pas seulement entre les directions de composantes.

A la suite de communications jugées intempestives qui ont entouré le déploiement de ce projet, il interpelle Madame Fabienne LAGARDE afin que le maire du Mans puisse clarifier ses intentions concernant la place de l'UCO (Université Catholique de l'Ouest). Il s'interroge sur l'intérêt du second campus. Aura-t-il pour but de défendre l'université publique ou s'inscrit-il dans un dessein beaucoup plus large visant seulement à faire venir des étudiants à tout prix ?

Madame Fabienne LAGARDE explique que le projet de l'UCO et du campus centre-ville se sont télescopés. Elle rappelle que le projet de l'UCO est postérieur à celui du campus centre-ville et précise que l'UCO dispose déjà d'un site propre, proche du terrain campus. Le pré-projet de l'UCO prévoyait 100 étudiants en 2023 et 500 étudiants en pour 2027-2028. Elle ajoute que la mairie n'a pas à donner son avis sur les ambitions de l'UCO.

Madame Fabienne LAGARDE ajoute que le Maire est pragmatique sur ce projet. En effet, s'il est ouvert à la venue d'étudiants, il souhaite que cela puisse se faire sur des formations qui n'existent pas déjà. Il a obtenu l'assurance de l'UCO à cet égard. Elle insiste sur le fait que la mairie n'a joué aucun rôle dans le cadre du déploiement des projets de l'UCO même si la presse a pu faire croire le contraire. Le seul point d'engagement de la mairie envers l'UCO est l'accessibilité des espaces communs (restauration, BU...) à leurs étudiants.

Le Président confirme les dires et les chiffres annoncés par Madame Fabienne LAGARDE sur les perspectives envisagées par l'UCO, suite à une réunion qui a eu lieu entre l'Université et

l'UCO en septembre dernier. En revanche, le Président réfute l'expression « main dans la main » qui a été utilisée par l'UCO. Si l'Université n'émet pas d'opposition à l'installation de l'UCO en centre-ville, elle n'envisage pas de développer de partenariat avec elle. La présidence a rappelé lors de cette réunion à l'UCO les formations que nous déployons et s'est assurée que l'UCO ouvrirait des formations que l'université ne souhaite pas ouvrir.

Il rappelle que l'UCO ouvre des formations grâce à des partenariats universitaires. Quand ils ouvrent une formation, ils ont un accord préalable d'une université à proximité avec laquelle ils ont acté une convention de formation. Si un étudiant s'inscrit à l'UCO, il doit également s'inscrire dans l'autre établissement de formation. La qualité des diplômes donnés par l'UCO dépend donc des universités engagées avec elle. Cela ne sera pas le cas avec notre université.

Madame Claire DUVERGER-ARFUSO informe que l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) du Mans (département GMP – Génie Mécanique et Productif) est impliqué dans le développement de la filière automobile et la création d'un campus des métiers (inauguration le 13 octobre). Elle relève le rôle de facilitateur de la mairie pour mettre en relation des acteurs et pense qu'il serait intéressant de solliciter la directrice de ce campus sur ce projet de campus en centre-ville.

Elle alerte cependant sur la problématique liée à l'accès des étudiants aux services communs ainsi divisés sur deux campus. Elle craint que ce campus en centre-ville devienne celui des plus privilégiés, et se soucie de l'écart qui pourrait ainsi se créer avec les étudiants inscrits sur le site de notre établissement.

Madame Fabienne LAGARDE rassure en indiquant que les filières d'excellence resteraient sur le campus initial. Pour sa part, elle pense que la situation inverse à celle décrite par Madame Claire DUVERGER-ARFUSO pourrait également se produire et qu'il conviendra de réfléchir à cette question au fur et à mesure de l'avancée du projet, en fonction de l'implantation desdits services.

Monsieur Vincent BLIN rappelle les questions soulevées par le fonctionnement de ce nouveau campus (surface d'environ 36000m² - campus actuel de 111 000m²) et s'interroge sur le développement des services centraux et de la masse salariale alors que le ministère a répondu négativement à toute demande de financement. Il est surpris par la présentation du projet qui semble avoir oublié de mentionner ces éléments. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de démenti sur le terme « main dans la main » utilisé dans la presse et souhaite une réaction de l'université publique laïque.

Le Président et le Directeur Général des Services précisent de ne pas avoir trouvé de trace écrite dans la presse de cette expression. Cependant, face aux réactions des membres du Conseil d'Administration et à celles des parents d'étudiants qui pourraient s'interroger sur la ligne de conduite de l'université, le Président s'engage à rédiger un communiqué de presse afin de réaffirmer les valeurs laïques de notre université.

Quant aux moyens financiers qui seront nécessaires à la mise en place des formations, il faudra attendre que le projet soit un peu plus développé avant de solliciter un soutien financier des partenaires ou/et de la tutelle.

Madame Fabienne LAGARDE rappelle que les démarches d'aménagement du territoire sont longues. Cette temporalité devrait permettre d'étaler les dépenses, tout en comptant sur le partenariat établi avec la région. Les villes des Pays de Loire connaissent toutes des problématiques spécifiques en termes d'enseignement supérieur (logement, accueil) qui pourraient être solutionnées par un aménagement du territoire.

Monsieur Julien CRISTOFOLI remercie Fabienne LAGARDE pour sa présence. Néanmoins, il regrette que le maire ne puisse être présent à cette séance alors qu'il a pris le temps de faire une conférence de rentrée à l'UCO. Il revient sur la temporalité des deux projets et les problèmes de communication qui en ont découlé. Il alerte sur le fait que la situation telle qu'elle a été décrite a créé de fait des tensions et voudrait que la méthode soit revue afin d'éviter que cela ne se réitère.

Il s'inquiète également sur l'aspect environnemental de ce projet et sa durabilité puisque la construction est envisagée en partie sur une zone inondable. Il s'interroge sur ce choix fait par la municipalité de se lancer sur ce site plutôt que de développer le site actuel. Il juge que travailler en corrélation avec le site actuel, notamment par la construction d'une gare vers l'hôpital, rendrait attractive l'université. Il souhaiterait que l'université soit la maîtresse du projet, en lien avec les instances publiques et non qu'elle soit informée par la presse de sa mise en oeuvre. Il voudrait que la métropole fasse une communication afin de soutenir l'université publique.

Madame Fabienne LAGARDE précise que Monsieur Stéphane Le FOLL a été invité par l'UCO pour une intervention en sciences politiques et non pour une conférence de rentrée. Elle rappelle que le maire du Mans était également présent pour le « Campus en fête » de l'Université du Mans. Elle confirme que la méthode et la communication sont des points qui peuvent être continuellement améliorés, mais que la maîtrise des communications extérieures n'est pas possible. En revanche, ce projet est une main tendue à l'université et illustre le soutien de la métropole à l'Université. Il revient à l'université de s'en emparer afin de le concrétiser.

Monsieur Laurent BOURQUIN apprécie le fait que ce projet ait pu se concrétiser malgré les élections et la crise sanitaire. Il inscrit ce projet dans une vision nationale de reconquête du centre-ville par les universités. Il constate que ce projet est nécessaire pour la ville comme pour l'université. Il souligne que ce campus universitaire est une réponse aux projets de l'UCO. Il est heureux de voir se renforcer l'enseignement public en centre-ville et invite chacun à prendre en compte la proximité de la gare afin de proposer un choix de formations pertinente.

Madame Aline DURAND indique souhaiter la mise en place d'une communication pour informer le personnel de ce projet, et pour le rassurer puisque tous les personnels ne sont pas membres d'instances et n'ont pas accès à l'information qui est faite ce jour. Elle émet des craintes et des inquiétudes sur un possible déplacement de population, et un changement de conditions de travail. Elle rappelle la nécessité de prendre en compte les personnels et de réfléchir en amont à leur prise en charge. En parallèle, elle invite chacun à bien réfléchir sur les formations à proposer, en tenant compte de la COMUE Angers-Le Mans, afin d'opérer un choix cohérent. Elle indique regretter l'échec du projet d'accueil des chercheurs internationaux dans l'Hôtel de Tussé.

Madame Nathalie FLECK trouve extrêmement intéressant d'entendre parler concrètement du projet et de pouvoir s'exprimer dessus, même si rien n'est encore défini. Elle rappelle que tout le monde parle de l'UCO et semble s'inquiéter de son développement alors que ce phénomène existe déjà pour les formations en économie et en gestion avec les écoles telles que l'AFOREM (Action pour la Formation et l'Emploi), ou ECOFAC (Ecole de Commerce et de Management). Pour mémoire, l'AFOREM a commencé avec moins de 100 étudiants et se projette à 650 étudiants dans les prochaines années.

Elle souhaite voir figurer dans les matières enseignées dans ce nouveau campus les formations que l'université ne peut actuellement ouvrir par manque de moyens.

Elle voudrait aussi que puisse être mise en place un pacte de non-agression entre universités et écoles pour que sur un même territoire ces établissements ne dispensent pas les mêmes formations. Ainsi, chaque établissement s'engagerait à ne pas aller chercher les étudiants d'autres structures.

Madame Fabienne LAGARDE reconnaît avoir connaissance du premier point abordé par Madame Nathalie FLECK et indique qu'il est nécessaire de travailler dessus. Elle rappelle le rôle du ministère sur ce sujet et regrette leur absence de réponse ou de cadrage sur le sujet. En revanche, elle indique ne pas être informée du second point qui appelle effectivement une réponse.

Monsieur Anis MATOUSSI estime que ce projet est une chance et remercie l'implication de la municipalité. Il ne se dit pas choqué par les jeux de communication, estimant que cela est étroitement lié à des questions politiques. Selon lui, cela n'enlève rien au rôle du Conseil d'Administration dans sa prise de décisions. Il invite chacun à se concentrer sur le positif : le développement de l'université et non sur les craintes. Il veut donner la priorité à l'enseignement supérieur, non aux débats qui entourent le projet.

Madame Hélène JUILLET-REGIS abonde sur les réserves déjà formulées, notamment à propos de la non concurrence entre universités et autre structures de formation.

Madame Fabienne LAGARDE précise que le projet doit être défini et permettre d'y intégrer des évolutions, afin que chaque composante tire bénéfice du nouveau campus, comme du campus historique.

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR demande que le projet soit rapidement mis en oeuvre, afin de pouvoir répondre à l'installation de l'UCO.

Monsieur Vincent BLIN propose la gratuité des transports pour les personnels et les étudiants, afin de faciliter le déploiement de ce projet.

Madame Fabienne LAGARDE explique que des discussions sont en cours avec les collectivités qui doivent jouer leur rôle et tenir leurs responsabilités.

Le président remercie chacun pour ces échanges.

1.2. Présentation du procès-verbal du 8 mars 2021 (vote)

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions à poser ou des commentaires à faire à propos du procès-verbal du 8 mars 2021, avant de procéder au vote.

VOTE :

Procès-verbal du 8 mars 2021

25 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 9

POUR = 16

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

2. Délibérations, informations et débat d'orientation général

2.1. Ressources humaines

2.1.1. Campagne d'emploi 2022 : publication des postes du second degré (vote)

Le Président explique qu'en juillet dernier, après la tenue du dernier Conseil d'Administration de l'année universitaire 2020-2021, il s'est entretenu avec le recteur concernant la campagne d'emploi 2022 et ses incidences budgétaires pour l'établissement. Le Recteur souhaite que les propositions liées à la campagne d'emploi soient mises en perspective dans l'élaboration du budget et que la présentation des deux ait lieu fin décembre 2022.

Auparavant, la campagne d'emploi était votée et proposée au recteur, et ce n'était que dans un second temps que le budget était élaboré.

En termes de calendrier, cela permet de consacrer plus de temps à l'élaboration de la campagne d'emploi. La projection serait d'avoir un Comité technique fin novembre qui examinerait l'ensemble de la campagne, puis un Conseil d'Administration pour discuter de la campagne et du budget, avant que les propositions ne soient définitivement votées lors du dernier Conseil d'Administration de l'année civile.

L'ensemble des personnels sera informé de cette nouvelle méthodologie. D'ailleurs, des rencontres avec les composantes ont déjà eu lieu pour discuter de cette campagne d'emploi 2022. De nouvelles rencontres avec les composantes et les services sont prévues afin d'avancer de manière collégiale. Néanmoins, pour les postes publiés au second degré, une action immédiate est nécessaire.

Les composantes ont ainsi été interrogées pour savoir quels postes du second degré étaient prioritaires.

La liste proposée ce jour est le résultat des discussions avec les composantes et d'une présentation en Comité technique. Il appartient au présent conseil de confirmer cette liste par son vote, afin qu'elle puisse être envoyée au rectorat et que la phase de recrutement puisse être lancée. Il s'agit des postes d'enseignants du second degré vacants remontés par les composantes qui en ont demandé la publication.

Les postes présentés sont les suivants :

**Campagne d'emploi 2022
Postes d'enseignants du second degré**

Comité technique du 24 septembre 2021

Publication à la première campagne de recrutement des enseignants du second degré dans
l'enseignement supérieur**1. IUT de Laval**

Poste vacant n°124 – Physique/Chimie suite au départ à la retraite de M. LAUNAY.

Poste vacant n°108 – Lettres modernes suite au départ en mutation de M. CLIQUETUX

Poste vacant n°132 – Economie/Gestion suite au départ à la retraite de M. PEAN

2. IUT du Mans

Poste vacant n°190: Anglais - suite au départ à la retraite de Mme LOYER

Poste vacant n°186: Economie/Gestion - suite au départ à la retraite de M. BONNIN

Poste vacant n°1495: suite création Campagne d'emploi 2021

Poste vacant n°181: Mathématiques, mathématiques appliquées - suite au départ à la retraite de
M. INGUEREPoste vacant n°184: Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique - suite au
départ à la retraite de M. ROQUET**3. UFR Sciences et techniques**

Poste vacant n°1337- Education Physique et Sportive - suite au départ de M. JEAN

Monsieur Anis MATOUSSI s'interroge sur la publication d'un poste de second degré en mathématiques et demande s'il s'agit d'un support qui est fléché uniquement pour l'IUT du

Mans. Il s'inquiète de voir proposer ces postes à la publication quand il pourrait être répondu à ce besoin par le biais des enseignants-chercheurs.

Madame Claire DUVERGER-ARFUSO précise que les besoins vont bien au-delà de ce que pourrait assurer les collègues enseignants-chercheurs. De plus, elle ajoute que les besoins sont également très spécifiques.

Monsieur Julien CRISTOFOLI rappelle les difficultés que l'enseignement secondaire rencontre pour recruter. Aussi, il voudrait que soit proposé au recteur d'abonder les postes du second degré afin d'éviter que les interventions des membres du second degré soient faites au détriment des collégiens ou lycéens.

Le Président informe que le recteur est déjà au fait de la problématique, il a d'ailleurs mis son veto dernièrement sur le recrutement d'un collègue en université pour cette raison.

Le pourcentage de poste de second degré en université est de 5%.

Le Président précise que ces recrutements ne sont pas des changements ou des créations mais des recrutements sur postes vacants.

Madame Aline DURAND rappelle l'intérêt du recours aux enseignants du second degré dans les universités. Les enseignements de certaines formations telles qu'arrêtés dans les maquettes ne répondent pas aux attentes en matière de recherche d'enseignants-chercheurs. Elle souligne l'équilibre qui doit être trouvé pour permettre aux enseignants chercheurs de se consacrer à la recherche.

VOTE :**Campagne d'emploi 2022 : publication des postes du second degré****27 votants présents ou représentés**

Abstention(s) = 1

POUR = 26

CONTRE = 0

Approuvée à l'unanimité**2.1.2. Définition des périodes d'enseignement et de congés payés des enseignants pour l'année universitaire 2021-2022 (vote)**

Monsieur Vincent BARRE présente ce point. Il s'agit comme tous les ans de définir les périodes d'enseignement et de congés payés pour les enseignants. Cette définition servira pour le calcul de l'impact de différents types de congés sur les services d'enseignement des enseignants et des enseignants-chercheurs.

Le document ainsi présenté n'est que la reprise du document présenté les années précédentes. Son contenu a été approuvé par le Comité technique le 24 septembre dernier.

Monsieur Vincent BLIN demande à ce que, comme formulé en Comité technique, une page intranet soit créée afin d'expliquer aux enseignants et enseignants-chercheurs les démarches administratives à entreprendre en cas d'arrêt maladie. Il rappelle que dès le début de son arrêt maladie, l'enseignant doit donner son emploi du temps pour que son nombre d'heures d'enseignement soit vérifié et ce avant que ses collègues ne les prennent en charge. Il sollicite le Directeur des ressources humaines à ce sujet.

Monsieur Christian GUIBERT indique que pour le moment, rien n'a été établi mais qu'il s'engage à mettre en place un protocole.

Madame Nathalie FLECK précise que des enseignements ont lieu après la période d'enseignement définie et arrêtée au 22 avril 2022.

Monsieur Vincent BARRE informe que le découpage en semestre n'empêche pas la tenue d'activité après la date arrêtée.

La définition proposée de ces périodes est la suivante :

**Impact des congés des enseignants et des enseignants-chercheurs
Sur leurs obligations de service d'enseignement :
Définition des périodes de congés annuels
et des périodes d'enseignement
pour l'année universitaire 2021-2022**

Pour avis du Comité Technique du 17 septembre 2021
et délibération du Conseil d'Administration du 30 septembre 2021

Références : - Circulaire DGRH A1-2/BC/2012-0157 du 30 avril 2012
(NOR : EXRH1220221C)
- Délibération du Conseil d'Administration du 5 juillet 2018 « Impact des congés légaux des enseignants-chercheurs et des enseignants sur les services d'enseignement.

Pour l'application des dispositions susvisées pour l'année universitaire 2020-2021, sont définies les périodes suivantes :

Congés annuels :
Du 22 décembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus (8 jours)
Le Vendredi 27 mai 2022 (1 jour)
Du 25 juillet 2022 au 19 août 2021 (19 jours)

Périodes d'enseignement :
Du 1er septembre au 21 décembre 2021 (16 semaines)
Du 3 janvier 2022 au 22 avril 2022 (16 semaines)

Ces périodes permettent la mise en œuvre des calculs sur l'impact des congés sur les services d'enseignement. Cette définition ne saurait toutefois signifier que les activités d'enseignement et les autres activités pédagogiques ne puissent être planifiées et organisées en dehors de ces 32 semaines.

VOTE :

Définition des périodes d'enseignement et de congés payés des enseignants pour l'année universitaire 2021/2022

27 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 27

CONTRE = 0

Approuvée à l'unanimité

2.1.3. Statuts des commissions consultatives d'établissement (vote)

Monsieur Vincent BARRE présente ce document qui tient compte des propositions et demandes de modifications évoquée lors du dernier conseil d'administration.

Elles portaient sur les points suivants:

- Le cumul de fonctions, à savoir direction de laboratoires ou de composantes et animateur de CCE – Commissions Consultatives d'Etablissement ;
- Le rôle des animateurs adjoint ;
- La représentation des composantes dans les listes de candidatures ;
- Le statut de l'enseignant chercheur membre d'une CCE (titulaire et non stagiaire) ;
- Le remplacement du terme « animateur » par « coordinateur » ;
- La qualité d'électeur.

Monsieur Vincent BARRE expose les modifications réalisées.

Concernant le cumul de fonctions à savoir direction de laboratoires ou de composantes et animateur de CCE, étant donné qu'il est parfois difficile de trouver des volontaires pour constituer le vivier des CCE, il semble impossible d'exclure fermement ce cumul. En effet, cela risquerait de bloquer le fonctionnement des CCE. Aussi, il est proposé d'indiquer dans les statuts que ce cumul doit être évité dans la mesure du possible.

Concernant le rôle de l'animateur adjoint, sa mise en place n'a pas été généralisée dans toutes les CCE. Aussi, il n'y a donc pas lieu de l'imposer à toutes les CCE en formalisant son rôle dans les statuts.

Concernant la représentation des composantes dans les listes de candidatures, il faut la privilégier mais il semble difficile de l'imposer toujours eu égard aux viviers de certaines CPE. C'est une recommandation à mettre en œuvre, non une obligation, qui serait rédigée ainsi : « Dans la mesure du possible les listes de candidatures des CCE devront veiller à représenter toutes les composante » et intégrée à l'article 1.3.6.

Les enseignants-chercheurs pouvant être membres, devront être titulaires et non stagiaires.

Le terme « animateur » de CCE a été remplacé par le terme : « coordinateur ».

Concernant la qualité d'électeur, la formulation : « rattachement à un laboratoire du périmètre de l'université du Mans » a été remplacée par : « rattaché principalement à l'établissement de tutelle ou cotutelle ».

La forme du document a été revue par le Service des affaires générales et juridiques et découpée en articles pour le rendre plus lisible.

Madame Nathalie FLECK voudrait en savoir plus sur la gestion des postes qui est faite par discipline dans une composante. Elle estime que les laboratoires devraient avoir un droit de regard sur les postes des autres composantes.

Monsieur Anis MATOUSSI indique que cela est déjà fait par l'intermédiaire des fiches de poste envoyées des laboratoires aux composantes. Il confirme cependant que le système manque de clarté.

Monsieur Julien CRISTOFOLI regrette que le document n'ait pas été rédigé en tenant compte de l'écriture inclusive.

Violaine DUMUR rappelle que les consignes du ministère n'imposent pas d'écriture inclusive dans la rédaction des documents réglementaires.

VOTE :**Statuts des commissions consultatives d'établissement compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs**

27 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 27

CONTRE = 0

Approuvés à l'unanimité**2.2. Formation et vie universitaire**

Point non abordé.

2.2.1. Mise à jour des tarifs du TOEIC (vote)

Cette mise à jour a été présentée en CFVU (Commission de Formation et de Vie Universitaire) ce 30 septembre 2021. Elle complète des tarifs déjà votés en juin. Le tarif supplément service express a été revu et augmenté de 5€.

Monsieur Vincent BARRE rappelle que le TOEIC (Test Of English for International Communication) est organisé par un organisme qui fixe ses tarifs.

Monsieur Pierre SALAM précise que cette modification de tarifs nous est imposée et ne génère aucune plus-value pour l'université. Il indique également que la maison des langues ne connaît pas ou peu de demande de corrections express, les délais normaux étant déjà conformes aux attentes des étudiants.

VOTE :**Mise à jour des tarifs TOEIC pour l'année universitaire 2021/2022**

27 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 26

CONTRE = 1

Approuvés à la majorité**2.2.2. Droits d'inscriptions aux diplômes de l'Université du Mans : modalités**

d'exonération et de remboursement (vote)

Point reporté à une prochaine séance du Conseil.

2.3. Thématiques transverses**2.3.1. Création du service inter-établissement numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche des pays de Loire et adoption de ses statuts (vote)**

Point reporté à une prochaine séance du Conseil.

Le Président informe que les membres du Comité technique ont indiqué souhaiter rencontrer les responsables de ce projet au cours d'une prochaine séance.

2.3.2. Subventions, tarifs et cotisations (vote)

Monsieur Vincent BARRE présente le tableau des cotisations et des tarifs.

Hélène JUILLET-REGIS sollicite le Conseil afin que puisse être portés au vote les tarifs afférents à un colloque qui aura lieu en novembre (« isolement en ruralité »). Les membres acceptent.

Concernant la cotisation FIGURE, le Président précise que le CMI (Cursus Master Ingénierie) est un réseau national, mis en place dans le cadre de l'AMIDEFI, avant-projet d'investissement d'avenir destiné à développer des licences spécifiques en appui au projet et à compléter notre offre de formation. Cette association remplace l'IDEFI (Initiative d'Excellence en Formations Innovantes).

VOTE :**Subventions, tarifs et cotisations****27 votants présents ou représentés**

Abstention(s) = 1

POUR = 26

CONTRE = 0

Approuvés à l'unanimité**2.3.3. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information)****2.3.1.1. Budget rectificatif 2021 n°1**

Madame Florence COUARRAZE, directrice adjointe, direction des affaires financières, présente le budget rectificatif n°1. Ce budget rectificatif est technique. Il a pour objet de reprogrammer les opérations pluriannuelles, de reporter les crédits de paiement non dépensés sur l'année 2020 et les recettes non encaissées. Il a pour objet de réajuster la subvention de charge pour services publics suite à la notification du ministère au mois de mai 2021.

Doivent également y être inscrites les opérations urgentes en lien avec la mise en œuvre du plan de relance de l'Etat. Etaient concernées les crédits devant être ouverts afin de permettre l'engagement des dépenses cette année.

Ce budget doit également réajuster les dépenses de fluides qui apparaissaient en augmentation déjà en début d'année 2021.

L'évolution des dépenses de masses salariales reste marginale sur ce budget rectificatif. Le résultat comptable déficitaire à l'issue de ce budget rectificatif reste négatif à hauteur de 2 250 000€.

Madame Florence COUARRAZE présente ensuite le compte de résultat de l'université qui reste déficitaire mais montre une légère amélioration en partie due aux opérations de report des opérations de crédit pluriannuelles.

Elle précise que le résultat comptable déficitaire modifie la capacité d'autofinancement de l'université.

La variation du fond de roulement est également modifiée. Elle évolue suite à l'encaissement ayant eu lieu dans le cadre du plan de relance, alors que les décaissements n'auront pas lieu cette année.

Le budget rectificatif n°1 améliore légèrement le solde budgétaire qui reste négatif pour 3 480 000€. Cela est lié au budget de report des opérations pluriannuelles pour lequel on reporte plus de dépenses que de recettes (CPER - Contrat de Plan Etat-Région - transitaires et CPER ICC - Innovation, Industries Culturelles et Créatives - à venir).

Madame Florence COUARRAZE rappelle brièvement les opérations, encaissements et décaissements qui ont influencé ce nouveau budget rectificatif.

Elle présente aussi le tableau des opérations pluriannuelles, notamment le tableau des opérations fléchées qui regroupe toutes les opérations pour lesquelles il y a financement extérieures de 500 000€ et qui peut entraîner un décalage de trésorerie. Elle indique que les décaissements seront plus importants sur 2021 que les encaissements à recevoir (cela s'explique par les dépenses pour les installations sportives suite à la loi ORE et au versement de l'Etat).

Elle indique que 171000€ de crédits de dépenses de masse salariale ont été déprogrammés, suite à la baisse des embauches liée à la crise sanitaire.

Le plan de trésorerie est également revu. En fin d'année civil, il y aura un solde de trésorerie négatif, plus précisément une variation négative de 3 565 000€.

Madame Florence COUARRAZE résume les principaux chiffres de la situation budgétaire de l'établissement après révision du budget :

- Le solde budgétaire reste négatif à hauteur de 3 480 000€ ;
- La variation de trésorerie négative sera de 3 565 000€ ;
- Le solde des opérations fléchées sera négatif de 718 000€ ;
- Le solde des opérations pluriannuelles sera négatif de 1 729 000€ ;
- La situation patrimoniale de l'établissement : le compte de résultat prévisionnel de fonctionnement reste négatif à hauteur de 2 259 000€ ;
- Les charges d'amortissement seront de 1 500 000€ ;
- La capacité d'autofinancement sera de moins 759 000€ ;
- La variation du fond de roulement sera de 2 438 000€ ;

- La variation du besoin de fond de roulement sera de 1 127 000€ ;
- Le niveau de fond de roulement en jour passera à 36j ;
- Le taux de la soutenabilité de la masse salariale qui représente 86,6% du budget de l'université.

Monsieur Vincent BLIN demande si l'université a bénéficié d'une dotation de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire comme y ont eu droit les universités d'Angers et de Nantes.

Madame Florence COUARRAZE précise que le budget rectificatif a été établi au printemps, et qu'il convient de distinguer les périodes, la situation d'aujourd'hui n'est plus la même. Elle s'interroge sur la provenance du financement évoqué (Etat ou financeurs extérieurs).

Le Président indique que l'Etat ne finance pas les universités sans qu'un besoin n'ait été clairement défini en amont. Toutes les universités n'ont d'ailleurs pas besoin de dotation. Angers a bénéficié d'une dotation de 2 millions alors que notre établissement n'a rien reçu. Le Président estime qu'il serait intéressant de connaître les critères qui ont permis à l'Etat de procéder à ces versements mais que dans cette attente, il convient de s'estimer chanceux de ne pas avoir eu besoin d'une dotation. D'autres subventions ont par ailleurs été versées à l'université pour la crise sanitaire, par la région pour 2020/2021 par exemple.

Madame Florence COUARRAZE indique que la rédaction du budget rectificatif n°2 est en cours et qu'il prendra en compte les rectifications du mois d'août.

Madame Aline DURAND s'interroge sur le calcul du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et demande si le nouveau calcul pour le budget rectificatif n°2 se fera avec l'outil de calcul du ministère.

Florence COUARRAZE répond que le nouveau calcul du GVT dans le budget rectificatif, quel que soit l'outil utilisé, correspondra surtout à l'atterrissage de 2020. Elle comprend que le sujet soit important et que le chiffre soit très regardé puisqu'avec 86,6%, l'université est la 3^{ème} ou 4^{ème} université avec le plus fort taux de masse salariale. Le GBT est une inscription globale sur le budget fait par l'université, un outil commun est utilisé pour le calculer et il vaut mieux le surévaluer que l'inverse.

Monsieur Christian GUIBERT indique que le GVT témoigne de l'évolution de la masse salariale. Il permet d'identifier un des facteurs d'augmentation, mais permet surtout de voir l'augmentation de la masse salariale.

Le Président clôt les échanges en rappelant que le budget 2020 étant excédentaire suite à la situation COVID, ce qui n'a pas été le cas pour toutes les universités (notamment Angers).

2.3.1.2. Conventions

Point d'information, pas de remarques des administrateurs.

2.3.1.3. Subventions

Point d'information, pas de remarque des administrateurs.

La Présidence informe qu'elle a prévu de rencontrer la direction de l'IRT (Institut de Recherche Technologique Mutualisé) Jules Verne, pour dénoncer la convention qui les lie.

2.3.1.4. Cotisations

Madame Christine GONZALEZ interroge la présidence afin de savoir s'il existe la procédure qui lui permettrait de se faire rembourser des cotisations qu'elle doit prendre à titre individuel. Le Président lui répond que ce n'est pas possible de se faire rembourser ce type de cotisations. Elle demande à ce qu'un rappel soit fait auprès des directeurs de laboratoires sur la gestion des cotisations.

3. Questions diverses

Questions de Madame Christine GONZALEZ

Est-il possible de ne pas donner de responsabilités administratives trop lourdes les 3 premières années à des collègues nouvellement recrutés s'il y a des collègues sans responsabilité administrative dans la composante ? Il y a une incompatibilité de la décharge et des responsabilités. Elle juge que le sujet est important mais peu évoqué par les principaux concernés qui parfois préfèrent faire de l'excès de zèle pour ne pas donner de mauvaise impression.

Concernant les chercheurs non-publiants, est-il possible de réfléchir à la répartition des responsabilités notamment pour leur permettre de retourner vers la recherche ?

Une réponse commune est apportée aux deux premières questions par la Présidence. Une communication sera faite aux directeurs de composantes afin que, dans la mesure du possible, des responsabilités pédagogiques ne puissent être confiées à un collègue nouvellement affecté à l'Université. Cela lui permettra de bénéficier d'une période d'adaptation et de découverte.

De la même manière, il sera indiqué aux directeurs de composantes de ne pas confier trop de responsabilités à un enseignant-chercheur afin de lui laisser le temps nécessaire pour faire de la recherche. La présidence propose de faire un bilan afin de recenser ces situations et de repasser le message en interne en indiquant plus clairement que la multiplication de responsabilités ne permet pas un avancement plus rapide et que la recherche ne doit pas être délaissée.

Monsieur Vincent BLIN propose de limiter les heures et les responsabilités afin d'éviter que certains s'en emparent au détriment de collègues.

- Peut-on faire une charte éthique pour définir les publications utiles pour les avancements et les recrutements pour déterminer ce qu'on attend d'un enseignant-chercheur ?

Le CNU (Conseil National des Universités) fixe certains critères en la matière. Il résulte des débats en Conseil d'administration que la mise en place du label HR Excellence in Research (HRS4R) obtenu récemment par l'établissement devrait guider les enseignants-chercheurs dans leurs conditions de travail mais également lors des procédures de recrutement et d'avancement en leur confiant les lignes directrices pour mener à bien les entretiens. L'établissement devra mettre les moyens afin que ce guide ne reste pas lettre morte.

Aujourd'hui ce label est détenu par le Mans mais pas par Nantes qui constitue encore son dossier. La présidence profite de ce moment pour remercier le travail qui a été fait et qui a permis d'obtenir ce label.

- Que va-t-on faire pour aider les IUT ?

La Présidence indique être au fait des modifications substantielles entraînées par la mise en œuvre du BUT (Bachelor Universitaire de Technologie). C'est ainsi que le BUT a introduit des innovations pédagogiques, qui nécessitent une présence importante des enseignants non rémunérée. Aussi, elle entend rester attentive à ce qu'il va se passer afin, si nécessaire, de pouvoir définir les actions à mettre en place ultérieurement.

A ce jour, le Président est dans l'attente du retour des IUT pour le suivi et de leur alerte le cas échéant.

Questions de la FSU

- Qu'en est-il de la mission de pilotage du PIA Thélème (Projet d'Investissement d'Avenir) sur le site du Mans ? À quel stade en est l'appel à candidature pour cette mission ?

La Présidence indique souhaiter maintenir une démarche commune de gestion du projet avec l'Université d'Angers. En terme de pilotage du projet, il a été décidé de laisser cette gestion au VP CFVU (Vice-président Commission de la Formation et de la Vie Universitaire), pour l'aspect politique et à un personnel, pour le volet mise en œuvre opérationnelle.

Une réunion sur le sujet et le recrutement pour l'action 4 du projet est prévu. Les pilotes seront amenés à travailler avec les équipes pédagogiques et les composantes.

La Présidence veillera prochainement, d'une part, à faire une communication large autour de ce projet et, d'autre part, à mettre en place des réunions de bilan et de perspectives avec les équipes pédagogiques.

Si le pilotage peut apparaître complexe et lourd, l'intérêt du porteur de projet est d'avoir une vision globale afin d'empêcher des projets similaires d'évoluer en parallèle au risque de perdre du temps. Des ajustements pourront être envisagés par la suite.

- Peut-on obtenir des informations sur le calendrier et les critères relatifs aux promotions sur les postes de PR dans le cadre de la LPR ?

La Présidence précise que le décret n'est toujours pas publié et qu'elle n'a aucune information sur le nombre de promotions dont bénéficiera l'établissement, ni sur le processus qui sera mis en place.

- Le recteur de l'UCO a dit souhaiter « travailler main dans la main » avec LMU. Comment la Présidence de LMU comprend cette formulation ?

Il a été répondu à cette question au point 1.1.

- À plusieurs endroits de l'Université, nous pouvons voir des mentions relatives au plan gouvernemental France Relance. Pouvons-nous avoir des informations quant aux intérêts dont notre Université doit, a priori, bénéficier dans le cadre de ce plan de relance économique de la France, tel que libellé par le gouvernement ?

Le plan de relance au niveau de l'établissement ne concerne que des investissements : changement de chaudières, modernisation du réseau de chaleur, relampage d'amphithéâtres, réhabilitation thermique de l'amphi 3 des sciences et du bâtiment physique-chimie.

Questions de Madame Claire DUVERGER-ARFUSO

- Est-il prévu de nommer un nouveau responsable du projet Thélème? Si oui, quel en sera le process ? Comment envisagez-vous de poursuivre la dynamique engagée avec les équipes pédagogiques sur les aspects cursus et rythmes ?

Il a été répondu à une question similaire de la FSU plus haut.

- Vous avez annoncé la création de l'Espace Up projet d'espace communautaire sur la pédagogie. Quelle sera son articulation avec les services d'appui existants de l'établissement (DEF, PRN...) ? Envisagez-vous leur évolution ?

L'Espace Up serait un espace virtuel (pas un nouveau service) de partages d'expériences, et de réflexions impliquant enseignants-chercheurs, enseignants, laboratoires de recherche et services d'appui en lien avec les questions pédagogiques et de formation. Les évolutions éventuelles des services d'appui seraient complètement indépendantes de la mise en place de l'Espace Up.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 21 octobre 2021.

Le Président de l'Université,
Pascal LEROUX

